

COMMENTAIRES

DE SAINT EUSÈBE JÉRÔME

PRÊTRE DE STRIDON

SUR L'ÉPÎTRE A PHILEMON

LIVRE UNIQUE

PRÉFACE

Ceux qui refusent d'admettre au nombre des épîtres de saint Paul celle qui est adressée à Philémon en donnent cette raison : l'Apôtre disent-ils n'a pas toujours, en toute circonstance, été l'organe de Jésus-Christ parlant par sa bouche, parce que la faiblesse humaine n'aurait pu supporter la continuité de l'inspiration de l'Esprit-Saint, et aussi parce que les nécessités de ce corps misérable n'auraient pu être satisfaites sous la présence persévérante du Seigneur, comme par exemple : préparer le repas, prendre de la nourriture, avoir faim, être rassasié, digérer les aliments, remplir ce qui est épuisé, je ne dis rien des autres raisons qu'ils produisent sous une forme plus recherchée et plus concise, comme d'affirmer qu'il fût un temps où Paul n'aurait osé dire : « Je vis ; ce n'est plus moi, c'est Jésus-Christ qui vit en moi » *Gal. II, 20*, et encore : « Est-ce

S. EUSEBII HIERONYMI
STRIDONENSIS PRESBYTERI
COMMENTARIORUM
IN EPISTOLAM AD PHILEMONEM
LIBER UNUS.

PROLOGUS.

Qui nolunt inter Epistolas Pauli eam recipere que ad Philemonem scribitur, aiunt, non semper Apostolum, nec omnia, Christo in se loquente, dixisse : quia nec humana imbecillitas unum tenorem sancti Spiritus ferre potuisset : nec huius corporis necessitates (Al. necessitates) sub presentia Domini semper complerentur : velut disponere prandium, cibum capere, ecurie, saturari, ingesta digerere, exhausta com-

que vous voulez épuiser la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche. » *II Cor. xiii, 3*. Quelle est cette épreuve de la puissance de Jésus-Christ qui se bornerait à entendre : « Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade, chez Carpus » *II Tim. iv, 13* ; et dans cette épître : « Je vous prie aussi de me préparer un asile. » Or, ce n'est pas seulement aux Apôtres, mais aux prophètes que le même fait est arrivé, aussi l'Écriture répète souvent cette formule : « La parole du Seigneur fut adressée à Ezechiel. » *Ezech. xxii*, ou bien à quelq'un d'autres des prophètes, car après avoir promulgué ses oracles, il redevenait ce qu'il était, de prophète, homme ordinaire ; et à l'exception de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Esprit-Saint ne restait d'une manière continue dans aucun d'eux. C'est le signe qui avait été donné à Jean-Baptiste que celui sur lequel il ver-

plere ; tacco de ceteris, que exquisite et coacte (Al. coacta) replicant ; ut affirmant fuisse aliquod tempus in quo Paulus dicere non auderet : « Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus ; » *Galat. ii, 20* ; et illud : « An experimentum queritis ejus qui in me loquitur Christus ? » *II Cor. xiii, 3* ? Quare, inquit, experimentum Christi est, audire : « Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens tecum affer, » *II Tim. iv, 13*. Et illud ad Galatas : « Utinam et excidantur qui vos conturbant. » *Gal. v, 12*. Et in hac ipsa Epistola : « Simil autem et prepara mihi hospitium. » Hoc autem non solum apostolis, sed prophetis quoque similiter accidisse : unde sepius scriptum feratur : « Factum est verbum Domini ad Ezechiel, » *Ezech. xxii*, sive ad quemlibet alium prophetarum : quia post expletum vaticinium, rursus in senet revertens, homo communis fieret et propheta ; et excepto Domino nostro Jesu Christo in nullo sanctorum Spiritum permansisse (Al. romanis). Quod signum et Joannes Baptista acceperat, ut super quem vidis-

COMMENTAIRES SUR L'ÉPÎTRE A PHILEMON.

51

rait l'Esprit-Saint descendre et se reposer, il le reconnaît pour le Messie. *Jean. I*. C'est une preuve que l'Esprit-Saint descend sur un grand nombre, mais que le caractère propre du Sauveur c'est qu'il demeure en lui. C'est pour ces raisons et d'autres de ce genre, qu'ils prétendent que l'épître à Philémon n'est pas de saint Paul ; ou que si elle est de lui, elle n'a rien qui puisse nous édifier, et que la plupart des anciens l'ont rejetée, parce que c'est moins une épître doctrinale qu'une lettre de recommandation. Ceux au contraire qui défendent l'authenticité de cette épître disent qu'elle n'aurait jamais été reçue par les Églises de l'univers entier, si on n'avait cru que Paul en fût l'auteur. Car en vertu des mêmes raisons, il faudrait rejeter la seconde épître à Timothée, et l'épître aux Galates où il a lui-même donné des exemples de cette faiblesse humaine qu'ils objectent : « Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, » et ailleurs : « Plût à Dieu que ceux qui mettent le trouble parmi vous fussent même muets. On trouve également dans l'épître aux Romains et dans les épîtres adressées aux autres Églises, en particulier aux Corinthiens, des choses moins élevées, et dites dans le langage presque ordinaire, et où l'Apôtre s'exprime ainsi : « Aux autres, c'est moi qui parle et non le Seigneur. » Il faudra donc regarder ces épîtres, par là même qu'elles renferment des locutions semblables comme ne venant pas de saint Paul,

ou si on les reçoit comme authentiques, recevoir également l'épître à Philémon pour les raisons qui ont fait recevoir les autres. C'est du reste une grave et grossière erreur de penser que c'est un péché d'acheter des aliments, de préparer un logement, de chercher des vêtements, et d'affirmer que c'est mettre en fuite l'Esprit-Saint que de pourvoir aux nécessités légitimes de ce corps misérable. « Gardez-vous, dit l'Apôtre, de contrister l'Esprit-Saint dont vous avez reçu le sceau pour le jour de la Rédemption. *Ephes. iv, 30*. Quelles sont ces œuvres qui contristent l'Esprit-Saint, le prophète nous le fait connaître, en énumérant par ordre les diverses sortes de vices et de péchés, et en terminant par ces paroles : « C'est par toutes ces choses que vous m'avez contristé. » Comment d'ailleurs donner un verre d'eau froide, laver les pieds, tuer un veau, préparer un repas, serait-il chose répréhensible, quand nous savons que ces actions ont mérité à quelques-uns d'être mis au nombre des enfants de Dieu ? Ce n'est point ici le moment de répondre à toutes leurs objections, puisque nous n'avons point parlé de toutes celles qu'ils font d'ordinaire. S'ils refusent de reconnaître que les petites choses et les grandes ont le même principe, ils seront forcés d'admettre avec Valentin, Marcion, Apelle, un créateur des fourmis, des vers, des mouches, des sauterelles, et un autre qui a créé le ciel, la terre, la mer et les anges. Mais au contraire, n'est-il pas plus raisonnable de ne point

set Spiritum sanctum descendente et manentem in eo, ipsum esse cognoscerat. *Jean. I*. Ex quo ostendit (Al. ostenditur) super multos quidem descendere Spiritum sanctum ; sed proprium hoc esse Salvatoris insigne, quia permanet in eo. His et ceteris istiusmodi, volunt aut Epistolam non esse Pauli, que ad Philemonem scribitur : aut etiam si Pauli sit, nihil habere quod edificare nos possit ; et a plerisque veteribus repudiata, dum commendandi tantum scribatur officio, non docendi. At e contrario qui germanas auctoritatis eam esse defendunt, dicunt nunquam in toto orbe a cunctis Ecclesiis fuisse susceptam, nisi Pauli apostoli crederetur : et hac lege ne secundam exemplum protulerit : « Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens locum affer ; et : « Utinam excidantur qui vos conturbant. » Inveniri plurima et ad Corinthios remissis et quotidianis maxime ad Corinthis remissis et quotidianis pene sermone dictata, in quibus Apostolus loquitur : « Ceteris autem ego dico, non Dominus. » Quas et ipsas quia aliquid tale habent, aut Pauli epistolas non putandas :

aut si iste recipiuntur, recipiendum esse et ad Philemonem, ex prejudicio similibus receptarum. Valde autem eos et simpliciter errare, si putent cibum emere, hospitium preparare, vestimenta conquire, esse peccatum, et asserere fugari Spiritum sanctum, si corporis nulli patulis necessitatibus serviamus. « Nolite, inquit Apostolus, contristare Spiritum sanctum, in quo signati estis in die redemptionis. » *Ephes. iv, 30*. Quibus operibus Spiritus sanctus contristetur propheta commemorat, multis in ordine vitiiis peccatisque digestis, ad extremum inferens : « In omnibus istis contristabatis me. » Alioqui valentem aquae frigidae porrige, pedes lavare, immolare vitulum, prandium preparare, peccatum sit : cum sciamus ex his rebus in Dei quosdam filios adoptari ? Non est hujus temporis ad omnia respondere, quia nec omnia, que illi proponere solent, intulimus. Quod si non putant eorum esse parva quorum et magna sunt, alterum mihi Conditorum, juxta Valentinum, Marcionem et Apellen, formice, vermium, culicum, locustarum : alterum celi, terre, maris, et angelorum debent introducere. A potius ejusdem potentia est, ingenium quod in majoribus exercuerit,

refuser dans les petites choses, l'action de l'intelligence que vous admettez dans les grandes. Et puisque nous avons prononcé le nom de Marcion, qu'ils apprennent du moins à son école que l'épître à Philémon a saint Paul pour auteur. Cet hérétique a rejeté les autres épîtres du même apôtre, ou les a tronquées et altérées dans certaines parties; mais cette épître est la seule sur laquelle il n'a osé porter la main, parce que son peu d'étendue la défendait. Pour ceux qui rejettent cette épître on lui reprochant sa trop grande simplicité, ils me paraissent trahir leur ignorance qui les empêche de comprendre la vertu et la sagesse cachées dans chacune de ses parties. C'est ce qu'à l'aide de vos prières et du secours de l'Esprit-Saint qui les a inspirés, nous essaierons d'expliquer en son lieu. Si le peu d'étendue de cette épître vous la fait mépriser, alors méprisez également Abdias, Nahum, Sophonias et les autres douze prophètes dans lesquels nous lisons des choses si grandes, si merveilleuses qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou la concision du langage, ou l'élevation des pensées. Si ceux qui rejettent l'épître à Philémon avaient de l'intelligence, ils ne seraient point tentés de mépriser le peu d'étendue de cette épître qui n'a point la diffusion des préceptes si onéreux de la loi, mais dont le style est empreint de la beauté de l'évangile ou le Seigneur accomplit et abrège sa parole sur la terre. Mais il est temps d'étudier les paroles de l'Apôtre qui commencent ainsi :

etiam in minoribus non negare? Et quoniam Marcionis fecimus mentionem, Pauli esse Epistolam ad Philemonem saltem Marcione auctore doceantur. Qui cum ceteras Epistolas ejusdem vel non susceperit, vel quaedam in his mutaverit atque corruerit, in hanc solum manum non est ausus mittere, quia sua istam brevitas defendebat. Sed mihi videntur, dum epistolam simplicitalis arguent, summi imperitiam prodere, non intelligentes quid in singulis sermonibus virtutis ac sapientiae lateat. Quae, orantibus vobis, et ipso nobis sancto Spiritu suggerente, quo scripta sunt, suis locis explanare conabimur. Si autem brevitas habetur contempni, contempnamus Abdias, Nahum, Sophonias, et alii duodecim prophetarum (Al. prophetae), in quibus tam mira et tam grandia vult que feruntur, ut necesse sit brevitate sermonum in illis admirari debere, ac magnitudinem sensuum. Quod si intelligerent hi, qui Epistolam ad Philemonem repudiant, nunquam brevitate despicerent: quae pro facinorosis Legis oneribus, evangelico decore conscripta est, dum brevitate consummatumque sermonem fecit Dominus super terram. Sed jam ipsa Apostoli verba ponenda sunt, quae ita incipiunt.

Vers 1 et suiv. — « Paul, prisonnier du Christ Jésus, et Timothée, son frère, à Philémon, notre bien-aimé, et notre coopérateur, et à Appia, notre sœur très-chère, et à Archippe, le compagnon de nos combats, et à l'Église qui est dans la maison; grâce à vous et paix par Dieu notre Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Vous avez désiré, ô Paul et Eustochium que je vous explique les épîtres de saint Paul en intervertissant l'ordre dans lequel elles sont placées; comme je résistais fortement à vos instances répétées, vous m'avez forcé de vous interpréter cette petite épître qui paraissait la dernière autant par le nombre des versets que par le rang qu'elle occupait et par la nature des pensées. J'examinerai donc à la fin une question qui aurait dû trouver sa place au commencement, et ce qu'un autre aurait tout d'abord recherché en parlant de l'Apôtre, c'est-à-dire pourquoi, dans quel temps, et par qui au lieu du nom de Saul il a reçu celui de Paul; je suis forcé de le discuter aujourd'hui, moi qui jusqu'ici n'ai pas osé en murmurer un mot: Et il ne faut pas croire avec des interprètes latins par trop simples qu'on appelait auparavant l'Apôtre Saulus et non Saul, parce qu'il était de la tribu de Benjamin où ce nom était assez répandu. En effet, Saul, roi de la Judée, persécuteur de David, était de la tribu de Benjamin. Nous l'appelons Saulus, et il n'y a rien d'étonnant que les noms hébreux se déclinent à l'exemple des noms grecs et latins; ainsi pour Joseph nous disons Jose

(Vers. 1 seqq.) « Paulus vincetus Christi Jesu, et Timotheus frater, Philemoni dilecto et cooperatori nostro, et Appiae sorori, et Archippo commilitoni nostro, et Ecclesiae quae in domo tua est, gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino nostro Jesu Christo. » Praepostero ordine atque perverso, in Epistolas Pauli dictari a me vobis placuit. Nam cum id crebro, o Paula et Eustochium, peteretis ut facerem; et ego olim ne facerem recusarem, saltem parvam, et quae vobis ut numero versum, illa sensu quoque et ordine videbatur extrema, ut dislicerem cogitasti. Rem itaque principii in fine tentabo, et quod alii in exordio statim Apostoli quaereret, quare, aut quo tempore, vel quo cognovissim, o Sauli Pauli nomen accepit, hoc ego nunc facere compellor: ne mihi quidem, ut dictari, ante hanc diem in conspectibus Latinis legitur, Saulum aut dictum esse, et non Saul, quia et de tribu Benjamin erat, in qua hoc nomen familiaris habebatur. Siquidem et ille Saul, rex Indae, persecutor David, de tribu Benjamin fuit. Quod autem Saulus a nobis dicitur, non mirum est Hebraea nomina ad similitudinem Graecorum et Romanorum casuum declinari, ut sicut pro

plus, pour Jacob Jacobus, ainsi pour Saul, nous disons dans notre temps et dans nos discours Saulus. On demande donc pourquoi, sur quel ordre il a perdu son ancien nom pour en prendre un nouveau. Ainsi c'est sur le commandement de Dieu qu'Abraham s'est appelé Abraham Genes xvii, etc; c'est également sur l'ordre de Dieu que Sarai a reçu le nom de Sara. Et, pour en venir au Nouveau Testament, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même qui a commandé que Simon prit le nom de Pierre et que les fils de Zebédée fussent appelés *Banreem*, c'est-à-dire enfants du tonnerre. Mais pour quelle raison Saul l'Apôtre a-t-il été appelé Paul, aucun texte de l'Écriture ne l'indique. J'agirai donc ici avec une certaine hardiesse, mais en appuyant mes affirmations sur les Actes des Apôtres. Nous y lisons que l'Esprit-Saint dit à Antioche: « Séparez-moi Paul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Alors ayant jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les firent partir. » Act. xiii, 2, 3. Après qu'ils furent descendus à Séleucie de Syrie et qu'en faisant voile pour Chypre, ils furent arrivés à Salamine qui s'appelle maintenant Constantia; ayant avec eux pour les aider dans le ministère Jean, à l'occasion duquel une contestation s'éleva dans l'Église; après avoir parcouru toute l'île jusqu'à Paphos; ils trouvèrent un certain magicien, faux prophète, dont le nom était Bar-Jesu, qui était avec le proconsul Sergius

homme prudent. Celui-ci ayant fait venir Barnabé et Saulus désirait entendre la parole de Dieu. Or, ce magicien leur résistait, et cherchant à détourner le proconsul de la vraie foi, « Saul, qui est le même que Paul, dit l'Écriture, les regardant, dit: « O homme plein de toute malice et de toute fraude, fils du diable, ennemi de toute justice, tu ne cesses de subvertir les voies droites du Seigneur. Mais maintenant, voici la main du Seigneur sur toi, et tu seras aveugle, ne voyant pas le soleil jusqu'à un certain temps. Et, soudain il tomba sur lui une profonde obscurité et des ténèbres, et allant çà et là, il cherchait qui lui donnait la main. Alors le proconsul, voyant ce fait, crut, admirant la doctrine du Seigneur. Paul et ceux qui étaient avec lui s'étaient embarqués à Paphos, vinrent à Pergé de Pamphylie. » Act. xiii, 9, 13. Considérez attentivement que c'est ici pour la première fois que l'Apôtre est appelé Paul. Car de même que Scipion, après avoir soumis l'Afrique, prit le nom d'Africain; que Metellus, après avoir subjugué l'île de Crète, honora sa famille du nom de Crétois, que les empereurs romains sont encore appelés aujourd'hui Adiabeniens, Parthes, Sarmates, des nations qu'ils ont vaincues; ainsi Saul envoyé pour prêcher aux Gentils, après la première conquête de l'Église, le proconsul Sergius Paulus, a remporté les trophées de la victoire, levé l'étendard et a changé le nom de Saul contre celui de Paul. Si maintenant l'on

Joseph, Josephus; pro Jacob, Jacobus; ita pro Saul quoque, Saulus in nostra lingua ac sermone dicitur. Queritur igitur, cur, aut quo jubente, vel antiquum nomen amiserit, vel novum sumpsit. Ut ex Abraham, Abraham diceretur, Dei jussione perfectum est: Gen. xvi, etc, ut ex Sarai, Sara vocabulum fieret, ac de imperium fuit. Et ut ad novum instrumentum veniam, ut Simon, Petri nomen acciperet, Marc. ix: et filii Zebedaei, BARREEM (בָּרְרֵי), hoc est, « filii tonitruum vocarentur, Domini nostri Jesu Christi voce praecipuum est *ibidem*. Quare autem et Saulo Paulus dictus sit, nulla Scriptura memorat. Adacter itaque faciam, sed forte vere de Actibus Apostolorum suspensiones meas affirmans. Legimus in eis, quod sanctus Spiritus Antiochie dixerit: « Separate mihi Barnabam et Saulum, in opus ad quod assumpsi eos. Tunc jejuantes et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos. » Act. xiii, 3 seqq. Qui cum Seleuciam Syria descendissent, et navigantes Salaminam Cyprae, quae nunc Constantia dicitur, pervenissent, habereque secum in ministerio Joannem (propter quem postea edificatorium Ecclesiae iurgium concitatum est) et omni insula peragrata, Paphum usque venissent, invenerunt quendam magum (Al. magnum)

pseudopropheta nomine Bar Jesu, cum proconsule Sergio Paulo viro prudente. Ut accitit Barnaba a Saulo (Al. Paulo), desiderabat Dei sermonem ab eis audire. Resistente itaque mago (Al. magno), et a fide recta Sergium depravante, « Saulus (ait Scriptura) qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum dixit: O plene omni dolo, et omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiae, non desinis subvertere vias Domini rectas? Et nunc ecce manus Domini super te, et eris caecus, non videris solem usque ad tempus, et crevissimae quarebit in eis caligo et tenebrae; et crevissimae quarebit in eis caligo et tenebrae, et crevissimae quarebit in eis caligo et tenebrae. Tunc proconsul, cum vidisset factum, credidit, admirans super doctrinam Domini. Et cum a Papho navigassent Paulus, et qui cum eo erant, venerunt Pergam Pamphyliae: a Diligenter attende, quod hic primum nomen Pauli accepit. Ut enim Spiritus, subjecta Africa, Africani sibi nomen assumpserit: et Metellus, Creta insula subjugata, insigne Cretici sui familiae reportavit: et Imperatores nunc usque Romani ex subjectis gentibus, Adiabeniis, Parthici, Sarmatici navesperant, ita et Saulus ad praedicationem gentium missus, a primo Ecclesiae spolio proconsule Sergio Paulo, victoriae suae trophaea retulit, erectique vexillum, ut Paulus

veut savoir la signification de ce nom, Paul en hébreu veut dire admirable. C'est en effet une chose admirable que Saul qui signifie *vivement recherché*, parce que le diable l'avait demandé pour persécuter l'Église, de persécutateur devint un vase d'élection. Cette discussion a peut-être dépassé les bornes, mais elle était nécessaire. Quant à ce qui suit : « prisonnier du Christ Jésus, » saint Paul ne prend ce surnom dans aucune autre épître, bien que dans le corps des épîtres aux Ephésiens, aux Philippiens et aux Colossiens, il atteste qu'il est dans les fers pour la foi. Il y a, selon moi, plus de fierté à se dire prisonnier de Jésus-Christ qu'Apôtre de Jésus-Christ. Les Apôtres se glorifiaient d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ *Act. v, 41*, mais il était nécessaire d'invoquer l'autorité des chaînes. Paul devait prier en faveur d'Onésime, il devait donc se présenter de manière à pouvoir obtenir ce qu'il demandait. Heureux celui qui se glorifie non dans la sagesse, dans les richesses, dans l'éloquence et la puissance du siècle, mais dans les souffrances de Jésus-Christ. C'est par un langage semblable que l'Apôtre termine l'épître aux Galates : « Au reste, que personne ne me fasse de la peine, car je porte sur mon corps les stigmates du Seigneur Jésus. » *Gal. vi*. Or, il ne suffit pas d'être enchaîné pour être prisonnier du Christ, celui-là seul peut se dire prisonnier de Jésus-Christ qui est enchaîné pour le nom et la

diceretur et Saulo. Si autem et interpretatio nominis queritur, « Paulus » in Hebræo, « mirabilem » sonat. Revera mirum, ut post « Saul, » qui interpretatur, « expellens, » eo quod ad vesandum Ecclesiam, fuisset a diabolo postulatus, de persecutore vas fieret electionis. Plus forte quam oportuit, sed necessarie disputatum est. Quod autem sequitur, « vincetus Jesu Christi, » in nulla Epistola hoc cognominis usus est, licet in corpore Epistolarum, ad Ephesios videlicet et Philippienses, et Colossenses, esse se in vinculis pro confessione testatur. Majoris autem mihi videtur supererelli vinculum se Jesu Christi dicere, quam Apostolum gloriantur quippe apostoli, quod digni fuerant pro nomine Jesu Christi contumeliam pati ; *Act. v, 41* ; sed nec necessaria ancloritas vinculorum. Rogatur pro Onesimo, tali rogare debuit, qui posset impetrare quod posceret. Felix nimirum qui non in sapientia, non in divitiis, non in eloquentia et potentia seculari, sed in Christi passionibus gloriatur. Tali et ad Galatas Epistolam sermone concludens : « De cetero, ait, nemo mihi molestus sit : ego enim stigmata Domini nostri Jesu Christi in corpore meo porto. » *Galat. vi*. Non omnis autem qui vincetus est vincetus est Christi ; sed quicumque pro Christi nomi-

foi de Jésus-Christ ; et il n'y a que le sang répandu pour le nom de Jésus-Christ qui fasse le martyr. Paul écrit donc à Philémon alors qu'il était enchaîné et emprisonné, c'est-à-dire à l'époque où ont été écrites les épîtres aux Philippiens, aux Colossiens et aux Ephésiens ; aux Philippiens pour les raisons suivantes, premièrement, parce qu'il écrit avec Timothée seul ; ce qu'il fait encore dans cette épître : secondement, parce qu'il dit que ses liens sont devenus célèbres par le Christ dans tout le prétoire. Il nous explique à la fin de cette même épître ce que c'est que le prétoire : « Tous les saints vous saluent, surtout ceux qui sont de la maison de César. » César l'ayant fait mettre en prison, il devint plus connu à sa famille, et du palais d'un persécutateur il fit une Église de Jésus-Christ. Il ajoute : Quelques-uns annoncent le Christ par esprit de contention, et non sincèrement, croyant me susciter des tribulations dans mes liens. *Philipp. I, 17*. Or, le commencement de l'épître aux Colossiens est semblable : « Paul, Apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère. » Et dans ce qui suit : « Duquel Évangile j'ai été fait ministre, moi, Paul, qui maintenant me réjouis dans mes souffrances pour vous, et accomplis dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ. » *Colos. I, 2, 23, 24*. Et à la fin : « La salutation est de moi Paul, souvenez-vous de mes liens. » *Colos. iv, 18*. Paul s'exprime ainsi pour

ne et pro ejus confessione vincitur, ille vere vincetus dicitur Jesu Christi, et sanguis effusus is tantum martyrem facit, qui pro Christi nomine funditur. Scribit igitur ad Philemonem Romæ vincetus in carcere, quo tempore mihi videtur ad Philippienses, Colossenses, et Ephesios Epistolam esse dictatam. Ad Philiphenses illa ex causa : primum quod cum solo Timotheo scribit, quod et in hac Epistola facit. Dehinc quod vincula sua manifesta dicit facta pro Christo in omni prætorio. Quid sit autem prætorium, in ipsis Epistolis sine significat, « Sultant vos omnes antei, maxime autem qui de Cesaris domo sunt. » A Cesare missus in carcerem, notior familiis ejus factus, persecutoris domum, Christi fecit Ecclesiam. Deinde ait : « Quidam autem ex contentiones Christum annuntiant, non sincere existimantes pressuram se suscitare vinculis meis. » *Philipp. I, 17*. Porro et ad Colossenses principium simile. « Paulus Apostolus Jesu Christi pro voluntatem Dei, et Timotheus frater. » Et in consequentibus : « Cujus factus sum ego Paulus minister, qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis : et adimpleo ea que desunt passionum Christi in carne meo pro corpore ejus, quod est Ecclesia. » *Col. I, 2, 23, 24*. Et in fine : « Salutatio mea manu Pauli, memores

vous apprendre que ces épîtres ont été aussi écrites dans la prison et au milieu des chaînes. L'épître aux Colossiens a cela de particulier que ce n'est Onésime qu'il recommande ici à Philémon, fut le porteur de cette épître. « Pour ce qui me concerne, dit-il, Tychique notre frère, bien-aimé, fidèle ministre, et mon compagnon dans le service du Seigneur, vous apprendra toutes choses. Je l'ai envoyé vers vous exprès, pour qu'il sache en quel état vous êtes, et qu'il console vos cœurs, de même qu'Onésime, notre fidèle et bien-aimé frère qui est votre concitoyen. » *Ibid. 7, 8*. Or, si Philémon à qui cette épître est adressée est le maître d'Onésime, et que bien plus, il soit devenu son frère dans le Seigneur, et que saint Paul dise aux Colossiens qu'Onésime soit leur concitoyen, la raison et la logique nous forcent de conclure que Philémon est lui-même Colossien, et qu'Onésime a été le porteur de l'épître adressée à toute l'Église de Colosse en même temps qu'il portait à son maître la lettre particulière qui le recommandait. Une autre preuve, c'est que dans cette même épître aux Colossiens saint Paul fait mention d'Archippe auquel il écrit avec Philémon : « Dites à Archippe : Vois le ministère que tu as reçu dans le Seigneur, afin de le remplir. » Quel est ce ministère qu'Archippe a reçu du Seigneur ? Nous lisons dans l'épître à Philémon : « Et à Archippe, le compagnon de nos combats, et à l'Église qui est dans ta maison. » Donc je pense

qu'Archippe a été évêque de Colosse, et que l'Apôtre l'avertit de gouverner cette Église avec zèle et avec soin. Or s'il en est autrement, il me suffit pour le moment que Philémon, Archippe et Onésime qui était porteur de ces épîtres aient été Colossiens, et que ces quatre épîtres aient été écrites dans le même temps, comme nous l'avons dit plus haut. C'est pour cette raison qu'en écrivant aux Ephésiens, il leur dit qu'il est enchaîné pour Jésus-Christ, et que les recommandations qu'il avait faites aux Colossiens, il les fait également à la fin de l'épître aux Ephésiens, c'est-à-dire que les femmes soient soumises à leurs maris ; que les maris aiment leurs femmes, et les femmes leurs maris ; que les pères ne provoquent point leurs enfants à la colère ; que les serviteurs obéissent à leurs maîtres selon la chair ; que les maîtres leur épargnent les menaces et ne leur commandent que ce qui est juste, et enfin qu'il termine ainsi cette épître : « Et, pour que vous sachiez les circonstances où je me trouve, et ce que je fais, Tychique, notre frère et fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses. Je l'ai envoyé vers vous exprès pour que vous sachiez ce qui nous concerne et qu'il console vos cœurs. » Or, ce Tychique est celui qui est envoyé aux Colossiens avec Onésime, et qui fut le compagnon d'Onésime dans le temps où Onésime portait l'épître à Philémon.

« Et Timothée son frère » Dans d'autres épîtres

estote vincularum meorum. » *Col. iv, 18*. Hoc ideo, ut sciamus has quoque Epistolas de carcere et inter vincula fuisse dictatas. Illud autem propria habet ad Colossenses, quod idem Onesimus, qui nunc Philemonem commendatur, etiam perlator ejusdem sermonis fuit. Deinde ait : « Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus charissimus frater, et minister fidelis, et conservus in Domino quem misi ad vos, ad hoc ut cognoscet quæ circa vos sunt, et consoletur corda vestra, cum Onesimo charissimo, et fidei fratre, qui est ex vobis. » *Ibid. 7, 8*. Si autem Philemon, ad quem hæc epistola scribitur, Onesimi dominus est, immo frater esse cepit in Domino, et ad Colossenses refertur quod Onesimus ex eis sit : ratio nos ipsa et ordo docet, quod et Philemon Ecclesiensis sit, et eo tempore communem ad omnem Ecclesiam Onesimus epistolam tulcrit, quæ privata et sui commendatarias ad Dominum litteras sumpserrat. Est et aliud indicium, quod in hac eadem epistola et Archippus nominatur : cui hic cum Philemone scribitur : « Dicite, inquit, Archippo, videri ministerium quod accepisti a (Al. in) Domino, ut illud implas. » Quod est ministerium quod Archippus accepit a Domino ? Ad Philemonem legitur : « Et Archippo com-

mittitoi nostro, et Ecclesie qui in domo tua est. » Ex quo puto aut episcopum eum fuisse Colossensis Ecclesie, cui admonetur, studiosè et diligentè præsesse, ut Evangelii prædicatorem. Aut si ita non est, illud mihi impressariarum sufficit, quod et Philemon et Archippus, et Onesimus ipse qui litteras perferbat, fuerint Colossenses, et eodem tempore quatuor (ut ante diximus) Epistole scripte sunt. Ad Ephesios vero illam ob causam, quod pro Christo et hic vincetus se esse dicat, et eadem que ad Colossenses jusserrat, in hujus quoque Epistole fine præcipit, ut uxores subiciantur viris, et viri uxores diligant, et filii obediant parentibus, ut patres non provocent ad iracundiam filios suos, et servi obediant dominis carnalibus, ut domini, relictis minis, ea servis que justa sunt, præbeant : et ad extremum Epistolam suam hoc fine concludat : « Quid agam, notum vobis faciet Tychicus charissimus frater, et fidelis minister in Domino : quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa me sunt, et consoletur corda vestra. Tychicus autem is est, qui et ad Colossenses cum Onesimo mittitur, et eo tempore Onesimum habuit comitem, quo Onesimus ad Philemonem litteras perfererat.

saint Paul s'adjoind Sosthènes et Silvanus, et parfois son frère Timothée. Il n'est fait mention de Timothée que dans quatre épîtres, parce qu'elles ont été écrites dans le même temps ou lorsque Timothée était présent. L'Apôtre, à mon avis, agissait ainsi pour deux raisons : premièrement pour donner une plus grande autorité à son épître ; et parce qu'il n'y avait aucune rivalité entre les apôtres, de sorte que si l'Esprit-Saint suggérait à un autre une vérité pendant que saint Paul dictait, il l'ajoutait sans tristesse dans son épître. La seconde raison est le précepte qu'il donne lui-même aux Corinthiens, que si pendant que quelqu'un prophétise, une révélation est faite à un autre, le premier qui prophétisait se taise. I Cor. xiv. Il accomplissait ainsi lui-même le précepte qu'il donnait, et en raison du peu qu'il ajoutait comme venant d'un autre, il mettait son nom comme le sien en tête de l'épître. « A Philémon, notre bien-aimé. » Le grec ne porte pas *ἡγαπημένω* qui veut dire bien-aimé mais *ἀγαπητῷ* qui est aimable. Or, il y a cette différence entre celui qui est aimé et celui qui est aimable, qu'on peut appeler bien-aimé, celui qui ne mérite nullement cette affection, tandis que celui-là seul est aimable qui est digne de l'affection qu'on lui porte. Ainsi on nous fait un précepte d'aimer nos ennemis qui sont aimés, mais qui ne sont pas aimables. En effet, nous les aimons, non parce qu'ils sont dignes d'être aimés, mais parce qu'il nous est commandé

« Et Timotheus frater. » In aliis epistolis Sosthenes et Silvanus, interdum et Timotheus frater (Al. tacet frater) assumitur. In quatuor tantum Timotheus, quia vel eodem tempore, vel presente Timotheo ceterisque, dictata sunt. Quod ego duplici ex causa factum puto ; ut et Epistola majorem haberet auctoritatem, et quia non ab uno scriberetur ; et quia nulla emulatio esset inter apostolos, si quid forte Paulus dictante, alii spiritus suggessisset, absque ulla tristitia addebat Paulus in litteris quas dictabat. Secundum id quod ipse Corinthiis præcepit, ut si alio prophete, alii fuerit revelatum, taceat ille qui prius prophetabat. I Cor. xiv. Ita ipse quoque præceptum suum opere complebat, et propter panca que alio addiderat suggerente ut suam, ita alterius quoque epistolam prescriberet. « Philémoni, inquit, dilecto. » Non habetur in Græco *ἡγαπητῷ*, quod dilectus dicitur, sed *ἀγαπητῷ*, id est, diligibili. Inter dilectum autem et diligibilem, hoc interest, quod dilectus appellari potest et ille qui dilectionem non meretur. Diligibilis vero est tantum qui merito diligitur. Denique et inimicos nostros diligere precipitur, qui sunt dilecti, sed non diligibiles. Amamus quippe illos, non quia amari merentur, sed quia præcipitur eos odio

non habendos. Illud vero quod in quadragesimi quarti Psalmi titulo prenotatur, « pro dilecto, » melius habet in Græco, « pro diligibili, » qui locus manifestissime de Christo intelligitur. Licet enim Judei Iudæa (Ἰουδαία), hoc est, « amatum Dei, » Salomonem dici putent, quod ei a Deo sit ob sapientiam nomen impositum II Reg. xi : tamen « amatus Dei » quis magis dici potest, nisi is de quo in Evangelio Pater loquitur : « Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, hunc audite ? » Luc. ix, 36. Denique et in Isaiâ ita scriptum habet : « Cantabo dilecto canticum diligibilis vineæ meæ. Vineæ facta est dilecto. » Isai. v, 1. Et hoc circumciso de populo Judaico accipiendum putamus, impositi in lapidem offensiois, et petram scandali, non recogitans vineam que de Ægypto translata est, esse domum Israël, et Christum hic dici vel diligibilem, vel dilectum : dum et ipse diligere meretur a sanctis, et sancti eum diligant, offerentes ei magis charitatem, quam ulla (Al. alta) charitatis præmia postulant. Scribitur igitur Paulus et Timotheus, Philémoni charissimo et cooperatori : qui ideo charissimus dicitur est, quod in eodem Christe operi versetur. Apphia (Al. Appia) quoque sorori, non habenti in se falsæ aliquid, et

rien de faux et de mensonger, et à Archippe le compagnon de leurs combats qui, comme je le pense, a soutenu avec Paul et Timothée la lutte contre les ennemis pour le nom du Christ, et qui est ici appelé le compagnon de leurs combats, parce qu'il a remporté la victoire dans le même combat et dans la même guerre. Il y a ici une équivoque, s'agit-il de l'Eglise qui est dans la maison d'Archippe, ou de celle qui est dans la maison de Philémon. Pour moi je crois qu'il faut la rattacher à la personne de Philémon, à qui cette lettre est surtout adressée. Car bien que Paul et Timothée écrivent également à Philémon, à Appia, à Archippe et à l'Eglise, cependant on voit clairement dans ce qui suit que Paul écrit exclusivement à Philémon et qu'il converse seul avec lui seul : « Je ne cesse de rendre grâces à mon Dieu, en faisant mémoire de vous dans mes prières. » Vous trouverez dans quelques épîtres cette manière d'écrire. Le préluce contient plusieurs noms, tant de ceux qui écrivent que de ceux auxquels la lettre est adressée ; et puis dans tout le reste de l'épître, un seul parle et discute. Nous voyons clairement ici la vérité de ce que l'Apôtre dit dans son épître aux Galates : que dans la foi de Jésus-Christ, peu importe qu'on soit juif ou gentil, homme ou femme, libre ou esclave. Galat. iii, 28. Ainsi entre deux hommes apostoliques, entre le coopérateur de Paul et le compagnon de ses combats, l'Apôtre insère le

fiat germanitatis : et Archippe commilitoni, quem arborum cum Paulo et Timotheo contra adversarios pro Christi nomine dimicantem exstitisse victorem, et propterea eum commilitonem dici, quod in eodem certamine belloque superaverit. Scribitur etiam Ecclesie que in domo ejus est. Verum hoc ambiguum, utrum Ecclesie que in domo Archippi sit, an ei que in domo Philémonis. Sed mihi videtur non ad Archippi, sed ad Philémonis referendum esse personam, cui ipsa quoque epistola deputatur. Nam licet Paulus et Timotheus pariter scribant ad Philémonem, Appiam, Archippum, et Ecclesiam : tamen in sequentibus approbatur Paulum tantummodo ad Philémonem scribere, et unum cum uno sermoinari, « Gratias ago Deo meo semper, et memoriam tui faciens. » Hunc autem morem scribendi in nonnullis epistolis ejus invenire poteritis : quod cum plures, et ad plures in prædicatione ponantur, postea per totum corpus Epistolæ, unus disputans inducatur. Illud quod ad Galatas scribens Apostolus ait : in Christi fide nihil referre, gentilis sit aliquis, an Judæus : vir, an mulier : servus, an liber Galat. iii, 28 : etiam in hoc loco prescipium sit. Inter duos quippe viros et apostolicos, inter cooperatorem Pauli, et commilito-

nom d'Appia, afin qu'appuyée de chaque côté par de tels compagnons, elle paraisse occuper le rang dû à son mérite plutôt qu'à son sexe. Ce qui suit : « Grâce à vous et paix par Dieu notre Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ » est encore écrit par Paul et Timothée à plusieurs, et presque toutes les épîtres ont cet exorde commun qu'il souhaite aux fidèles la grâce et la paix par Dieu le Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est une preuve que le Père et le Père ont une seule et même nature, puisque le Père peut accorder ce qu'accorde le Père et que le Père nous donne les grâces que donne le Père. Or, la grâce est ce qui nous sauve sans aucun mérite, sans aucune œuvre. La paix, c'est ce qui nous réconcilie à Dieu par Jésus-Christ : « Nous vous en conjurons au nom de Jésus-Christ, réconciliez-vous à Dieu. » II Cor. v, 20.

Vers. 4 et suiv. — « Je me souviens de vous dans mes prières, et je rends grâces sans cesse à mon Dieu, apprenant votre foi dans le Seigneur Jésus, et votre charité envers tous les saints, au point que la libéralité de votre foi devient éclatante par la connaissance de tout le bien qui se fait parmi vous en Jésus-Christ. » Ici ce n'est plus Paul et Timothée qui écrivent à Philémon et aux autres fidèles, c'est Paul seul qui s'adresse à Philémon. La proposition présente ici deux sens, rend-il toujours grâces à Dieu, ou fait-il sans cesse mémoire de lui dans ses prières ; et on

neum ejus, medium Apphiæ nomen inseritur : ut talis (Al. talis) ex utroque latere fuit commilito, non videatur ordiæm sexus habere, sed meritum. Quod autem ait, « Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo, » adhuc a duobus ad plures scribitur, et in omnibus bene Epistolæ æquale principium est, ut gratiam eis et pacem a Deo Patre et Christo Domino imprectur. Ex quo ostenditur unam Filii Patriæ esse naturam, cum id potest Filius prestare quod Pater, et dicitur id Pater prestare quod Filius. Gratia autem est, que nullo merito nec opere salvatur. Pax, qua reconciliati Deo per Christum sumus ut illi : « Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo. » II Cor. v, 20.

(Vers. 4 seqq.) « Gratias ago Deo meo semper, memoriam tui faciens in orationibus meis, audiens charitatem tuam, et fidem quam habes in Domino Jesu, et omnes sanctos ejus : ut communicatio fidei tuæ evidens fiat in agnitione omnium boni, quod in vobis est in Christo. Hæc jam non ut Paulus et Timotheus, Philémoni et ceteris ; sed ut solus Paulus, ad solum Philémonem loquitur. « Gratias, inquit, ago Deo meo semper (Al. addit et) memoriam tui faciens in orationibus meis. Ambigue vero dictum, utrum gra-

peut l'entendre dans ces deux sens. Car celui qui commande aux autres de rendre toujours grâces à Dieu ne pourra jamais cesser, quelles que soient les tribulations qui l'accablent, de rendre lui-même grâces à Dieu. Et d'ailleurs si Paul pria pour les saints et pour les bons chrétiens, (et Philémon était du nombre des saints, lui dont la foi et la charité étaient si grandes que Paul les connaissait non seulement par ce qu'on en disait, mais par les œuvres qu'elles produisaient) il est bien croyable qu'il pria sans cesse pour Philémon, afin qu'il conservât par la miséricorde de Jésus-Christ la foi et la charité qu'il avait en Jésus-Christ et pour tous les saints par la participation de la foi et la pratique bien connue des bonnes œuvres. Quant à la charité qu'il avait en Jésus-Christ et pour tous les saints, l'explication n'est pas difficile, c'est la charité qu'après Dieu nous devons avoir pour le prochain. Mais on demande ici comment on peut avoir la même foi en Jésus-Christ pour tous les saints car l'expression *ἀπὸ παντός*, signifie la charité que vous avez en Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour tous les saints, et la foi que vous avez dans le Seigneur Jésus et pour tous ses saints. Pour bien expliquer cette difficulté, prenons un exemple tiré de l'Exorde: Le peuple crut à Dieu et à Moïse son serviteur. *Exod. xix.* Le même acte de foi à Moïse pour objet aussi bien que Dieu, et il est dit que le peuple qui croyait au Seigneur,

tias agit Deo suo semper, an memoriam ejus faciat in orationibus suis semper. Et utrumque intelligi potest. Qui enim præcipit aliis, ut in omnibus gratias agant Deo, nullis angustiis poterit coerceri, ut gratias semper Deo ipse non referat. Si autem pro sanctis, et melioribus quibusque Paulus semper orabat (sanctus autem et Philémon est, tantum habens in se fidem et charitatem, ut non solum audiat ei, sed etiam opere nosceretur) et pro Philémone semper orasse Paulum, credibile est: quo scilicet fides et charitas quam habebat in Christo, et in omnes sanctos ejus, per communicationem fidei, et operationem agnitionis in omni bono, Christi misericordia servaretur; et de charitate quidem quam habebat in Christo Jesu, et in omnes sanctos ejus, non difficilis interpretatio est: qua post Deum diligere jubemus et proximos. Nunc hoc queritur, quomodo eandem fidem in Christo Jesu habere quis possit, et in sanctos ejus; *ἀπὸ παντός* enim resonat charitatem quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos ejus: et fidem, quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos ejus. Ad expositionem hujus loci de Exodo sumamus exemplum: « Crediti populus Deo et Moysi servo ejus. » *Exod. xix.* Una atque eandem credulitas in Moysen refertur, et in Deum: ut populus qui crede-

crovait aussi à son serviteur. Et cela ne trouve point seulement son approbation dans Moïse, mais dans tous ses saints, en sorte que celui qui croit à Dieu ne puisse avoir véritablement la foi qu'en croyant aussi dans ses saints. Car il n'y a point de foi, point de charité parfaite pour Dieu, si elle est affaiblie par la haine et l'incrédulité pour ses serviteurs. Voici ce que je veux dire: un homme croit en Dieu, son créateur; il ne peut croire, s'il n'a cru tout d'abord à la vérité de ce que l'Écriture nous dit de ses saints, qu'Adam a été créé par Dieu, qu'Eve a été formée d'une de ses côtes, qu'Enoch a été enlevé, que Noé seul a été sauvé au milieu du déluge universel, qu'Abraham ayant reçu l'ordre de sortir de son pays, et de sa parenté, transmis à ses descendants la circoncision qu'il avait reçue comme signe de l'enfant qui devait lui naître, qu'Isaac fut offert en sacrifice, et que le bélier immolé en sa place et couronné d'épines fut le symbole de la passion du Sauveur, que Moïse et Aaron affligèrent l'Égypte par les dix plaies, qu'à la voix et à la prière de Josué, fils de Nave, le sol s'arrêta sur Gabaon, et la lune dans la vallée d'Aïlon. Il serait trop long de parcourir tous les faits racontés dans le livre des Juges, et d'appliquer l'histoire figurée de Samson au mystère du soleil véritable, (car son nom signifie soleil). Je passe aux livres des Rois lorsqu'au temps de la moisson, et à la prière de Sammel, des torrents de pluie tombèrent du ciel,

bat in Dominum, æque credidisse dicatur (Al. scribatur) in servum. Hoc autem non solum in Moysæ, sed in omnibus sanctis ejus est; ut quicumque credidit Deo, aliter ejus fidem recipere non queat, nisi credat et in sanctos ejus. Non est enim in Deum perfecta dilectio et fides, que in ministros ejus odio et infidelitate tenatur. Quod autem dico, tale est: credidit (Al. credidit) quispiam in conditore Deum: non potest credere, nisi prius crediderit, de sanctis ejus vera esse que scripta sunt: Adam a Deo plasmatum, Evam ex costa illius, et latere fabricatum, Enoch translatum, Noe naufragum solum orbe serratum: quod primus Abraham de terra sua, et cognatione jussus exire, circumcissionem quam in signum futura prolis acceperat, posteris dereliquit: quod Isaac oblitus victimæ sit, et pro illo aries immolatus, coronatusque sentibus, passionem Domini deformavit: quod Moyses et Aaron decem plagis Ægyptium afflixerint: quod ad vocem Jesu filii Nave, precesque steterit sol in Gabaon, et luna in valle Aïlon. Longum est universa Judicium gesta percurrere: et totam Samson fabulam, ad veri solis (que quippe nomen ejus sonat) trahere sacramentum. Ad Regum (Al. Regnorum) libros veniam quando in tempora messis, obsecrante Samuele, pluvie de celo, et flu-

lorsque David reçut l'onction royale, que Gad et Nathan prédirent les mystères, lorsqu'Elie fut enlevé dans un char de feu, et qu'Elisée héritier de son double esprit ressuscita un mort, après que lui-même fut mort. Toutes ces choses, et toutes celles que l'Écriture nous rapporte des saints, il faut les croire sans exception, sous peine de ne pouvoir croire au Dieu des saints, et de n'avoir point la foi à l'Ancien Testament, si l'on n'admet comme vrai tout ce que l'histoire sacrée raconte des patriarches et des prophètes et des autres personnages illustres. C'est ainsi que de la foi de la loi, on parvient à la foi de l'Évangile, et que nous est ainsi révélée la justice qui naît de la foi et s'augmente dans la foi, selon ce qui est écrit: « Le juste vit de la foi. » *Habac. ii.* Dieu nous fait ce commandement dans un autre endroit: « Soyez saints, parce que je suis saint, dit le Seigneur votre Dieu. » *Levit. xix. 2.* La même sainteté doit exister dans le Seigneur et dans les serviteurs, car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés viennent tous d'un seul principe. Ne regardons point comme un faible éloge de Philémon qu'il ait eu pour les saints la foi qu'il avait pour Dieu. Celui qui croit que Dieu est saint ne se trompe point. Celui qui croit qu'un homme est saint alors qu'il ne l'est pas, et qui le fait entrer en société avec Dieu, déshonore le Christ dont nous sommes tous les membres. « Celui qui justifie l'injuste et celui qui condamne le juste sont tous deux en abomination devant Dieu. » *Prov. xvii. 15.* Tous

mina repente manant: et David unctus in regem est: et Nathan et Gad prophetaverunt mysteria; cum Elias igneo raptus est curru, et Eliseus spiritu duplici mortuum suscitavit. Hæc et cætera que de sanctis scripta sunt, nisi quis universa crediderit, in Deum sanctorum credere non valet, nec adducit ad fidem veteris Testamenti, nisi quicumque de patriarchis et prophetis, et aliis insignibus viris narrat historia, comprobavit: ut ex fide Legis, ad fidem veniat Evangelii, et justitia Dei in eo revelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est: « Justus autem ex fide vivit. » *Abac. ii.* Præcipitur et in alio loco: « Sancti estote, quoniam ego sanctus sum, dicit Dominus Deus vester. » *Levit. xix. 2.* Eandem sanctitatem servit debetur et Domino: et sanctificatio sanctis sanctificat ex uno omnes. Non possumus levem Philémonis predicationem, si eandem fidem habet in sanctos quam et in Deum. Qui credit Deum sanctum esse, utique non errat. Quod si quis hominem qui sanctus non est, sanctum esse crediderit, et Dei cum junxerit societati, Christum violat, ejus corporis omnes membra sumus. « Qui dicit, inquit, justum injustum, et injustum justum, abominabilis uterque apud Deum est. » *Prov. xvii. 15:* similiter qui sanc-

ceux qui croient, selon la doctrine de l'Apôtre deviennent le corps de Jésus-Christ. *1 Cor. vi.* Voyez donc de quel crime se rend coupable celui qui se trompe et se méprend à l'égard du corps de Jésus-Christ, en affirmant qu'un de ses membres est saint, alors qu'il ne l'est pas, ou qu'il n'est pas saint, alors qu'il l'est en réalité. « Malheur, dit Isaïe, à ceux qui appellent doux ce qui est amer, et amer ce qui est doux, qui changent les ténèbres en lumière, et la lumière en ténèbres. » *Isai. v. 20.* Ce qui est doux, c'est la sainteté; ce qui est amer, c'est ce qui opposé à la sainteté; de même la lumière peut être ici entendue de la sainteté, et les ténèbres des actions contraires à la sainteté. Quel est, dites-moi, celui d'entre nous, qui, changeur habile pour reconnaître la valeur des pièces de monnaie, ne se trompera point dans le discernement des saints. Celui qui a pour Dieu et ses saints une charité égale, doit avoir aussi au même degré d'égalité la foi et la participation de la foi, de sorte qu'il donne par la pratique des bonnes œuvres la perfection à sa foi et à sa charité. Voilà pourquoi l'Apôtre ajoute: « En sorte que votre participation à la foi devienne évidente par la connaissance de tout le bien, » ou bien, suivant une variante préférable, du texte grec, « en sorte qu'elle devienne efficace. » Car le mot *εὐεργετῆς* signifie, proprement, efficace, qui opère. Aussi nous ne devons point croire qu'il suffit d'avoir la foi et la charité pour Dieu et pour ses saints, à moins que nous ne rendions notre

tum dicit esse non sanctum, et rursus non sanctum, assertit sanctum, abominabile apud Deum est. Omnes credentes, secundum Apostolum, Christi corpus efficiuntur (Al. efficiuntur) *1 Cor. vi.* Qui in Christi corpore errat et labitur, asserens membrum ejus vel sanctum esse, cum non sit: vel non sanctum esse, cum sanctum sit, vide quâi crimine obnoxius fiat: « Va, ait Isaïas, qui dicunt dulce amarum et amarum dulce: ponentes tenebras lucem, et lucem tenebras. » *Isai. v. 20.* Dulce, puto esse sanctioniam: amarum, quod sanctioniam contrarium est; æque lux sanctioniam intelligi potest, tenebre contrarie sanctitatis. Quis putas « nobis probandis numismatibus callidus trapecta, non errabit in discretionem sanctorum? Qui cum in Deum vel in sanctos ejus æqualem charitatem habuerit, et fidem, ipsius fidei communicationem debet habere non disparem: ut sicut credit et diligit, ita dilectionem suam et fidem opere consummat. Unde ait: « Evidens fides in agnitione omnis boni; » sive ut in Græco melius habetur, « efficacis » *εὐεργετῆς*; enim proprie transferri potest, « efficacis, sive operatrix: » ut non solum fidem nobis, et charitatem in Deum, et in sanctos ejus sufficere posse credamus; sed id quod credimus (Al. creditur), opere

foi pratique par nos œuvres. Or, il peut arriver qu'un homme ait la foi, et lui donne sa perfection par les œuvres, mais qu'il ait la foi, dans toute sa simplicité, sans en avoir la connaissance, ni la science, selon ces paroles de l'Apôtre : « Je le reconnais, ils ont le zèle pour Dieu, mais non selon la science. » Rom. x. 2. Aujourd'hui encore, la plupart des chrétiens simples font des œuvres de justice sans avoir la science des actions qu'ils pratiquent. Aussi saint Paul ajoute : « En sorte que votre participation à la foi devienne manifeste par la connaissance de tout le bien. » Par quels degrés, et par quels bonds successifs le discours de l'Apôtre s'élève à de plus grandes hauteurs. Ainsi un chrétien a la charité pour Dieu et pour ses saints ; mais peut-être il ne les communique pas à tous dans une mesure égale ; ou bien s'il les communique également il ne donne pas leur accomplissement par les œuvres. En voici un autre qui joint les œuvres à la volonté, mais il ne peut avoir une connaissance parfaite de ses actions. Un autre a tout à la fois les œuvres et la science, mais il n'a pas la connaissance de tout bien, car tout en accomplissant beaucoup d'actions dans un esprit de justice, de douceur et de zèle, il n'est point sous tous rapports à la hauteur de ses vertus. Mais tel n'était point Philémon. Sa participation à la foi était efficace, effective, et sa charité était accompagnée de la connaissance de tout bien. Mais gardons-nous de croire que cette connaissance que nous admirons dans les apôtres, soit parfaite uniquement par-

completior. Potest autem accidere, ut quis habeat fidem, et eam opere consummet : verum simpliciter et nude, non habens agnitionem nec scientiam ejus, juxta illud Apostoli : « Confiteor, zelum Dei habent, sed non secundum scientiam. » Rom. x. 2. Sunt hodie perique simplici, qui faciunt opera justitie, et non habent eorum que ipsi operantur scientiam. Unde addit : « Ut communicatio fidei tui operatrix fiat in agnitione omnis boni. » Quantis gradibus quantisque scilicet, apostolicus in aliora sermo se tendit ? Habet quispian charitatem et fidem in Deum et in sanctos ejus : sed forsitan non equali eam in omnes lance communicet. Communicet forsitan in cunctis, sed opere non expliat : voluntate implet aliquis et opere, sed gestorum suorum perfectam habere non potest notionem. Sit talis quoque qui et opus habeat et scientiam, sed non omnis agnitionem habet boni ; multa enim justie, mansuetude, studiosaque perpetrans, impar est suis in aliqua parte virtutibus. An non talis Philémon ? Habet quippe communicationem operatricis fidei, et charitatis in agnitione omnis boni. Quam cum in apostolis sit, non eam putemus ob id tantum esse perfectam, si in illis sit : sed in eo totam esse,

ce qu'elle est dans les apôtres, mais sa perfection vient de ce qu'elle a Jésus-Christ pour principe. Ainsi tout le bien qui est loué dans la personne de Philémon, et qui est pris de l'exemple des apôtres, est un bien parce qu'il vient de Jésus-Christ comme de sa source.

Vers. 7. — « Car j'ai ressenti une grande joie et une grande consolation de votre charité, parce que les cœurs des saints ont été soulagés par vous. » Il développe plus à fond et il explique pourquoi il a dit : « Je rends grâce à Dieu, en faisant sans cesse mémoire de vous dans mes prières. » Il était bien juste en effet de rendre grâce à Dieu de la charité de Philémon, qui avait soulagé les sentiments infimes du cœur des saints et les profondeurs secrètes de leur âme. C'est une des locutions particulières à l'Apôtre, il se sert du mot d'entraîles pour faire comprendre toute l'étendue de la charité du cœur. L'Apôtre se réjouit donc avec ceux qui sont dans la joie, il se regarde comme soulagé dans la personne de ceux qui ont été soulagés, il éprouve une joie qui n'est ni légère ni fugitive et sans motif ; cette joie est grande, elle est éminente et en rapport avec la charité de Philémon, et s'accroît de la consolation que lui donnait cette charité, consolation qui descendait avec abondance du Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation.

Vers. 8, 9. — « C'est pourquoi, bien qu'ayant en Jésus-Christ une entière liberté de vous ordonner ce qui convient, cependant j'aime mieux par charité, puisque vous êtes tel que moi, le vieux

quia Christi est, ut quiddam boni, et in Philémone laudatur, et de apostolorum exemplo sumitur : inde bonum sit, quia de fonte Christi decurrit.

(Vers. 7.) « Gaudium enim magnum habuimus, et consolationem in charitate tua, quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater. » Plenius inculet et edocet, quare dixerit : « Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis. » Dignum siquidem erat agere gratias Deo super charitatem Philémonis, qui internum cordis affectum, et profundos animi sanctorum recessus suscipiendo refecerat. Et hoc idioma apostolicum est ; ut semper viscera vocet, volens plenam mentis ostendere charitatem. Unde gaudens eum gaudentibus, et cum his qui requieverant, se refectum esse credens : habet letitiam non transitoriam et levem, et qua fortuito possit accidere ; sed magnam, et prout erat in Philémone charitas, eminentem : quam angebat consolatio super Philémone charitate descendens, plena a Patre misericordiarum, et Deo totius consolationis.

(Vers. 8, 9.) « Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu, imperandi tibi quod prodest, propter charitatem : magis obsecro, cum sis talis, ut

Paul, qui de plus, suis maintenant le prisonnier de Jésus-Christ. » Après avoir commencé par combler Philémon d'éloges, la faveur qu'il sollicitait devant être utile et à celui qui l'accorde aussi bien qu'à celui qui la demande, Paul était en droit de commander plutôt que de prier. Et ce droit lui venait de cette grande confiance que celui qui avait accompli de si grandes œuvres pour Jésus-Christ, ne pouvait rester au-dessous de lui-même dans la pratique des autres vertus. Mais il aime mieux supplier qu'ordonner, en se couvrant de la grande autorité de celui qui prie, et par laquelle l'Apôtre supplie comme vieillard et comme prisonnier de Jésus-Christ. Or, voici tout l'objet de sa prière : Onésime, esclave de Philémon, avait pris la fuite après être, pour comble, rendu coupable d'un vol domestique, et il s'était dirigé vers l'Italie pour échapper aux recherches qui l'eussent plus facilement fait ressaisir dans le contrée, il avait dissipé dans la débauche l'argent de son maître. Et de peur qu'on ne pense que nous parlons à la légère et que c'est une invention de notre part, qu'on écoute la suite : « Que s'il vous a fait tort, on s'il vous doit quelque chose, imputez-le moi. C'est moi Paul qui écris de ma main. » Paul ne se rendrait pas caution de la chose dérobée, si cette somme volée n'avait pas été dissipée. Or, Paul ayant été jeté en prison à Rome pour avoir confessé la foi du Christ, Onésime crut lui-même en Jésus-Christ, il fut baptisé par saint Paul et il effaça si pleinement, par une pénitence digne,

toutes les souillures de sa vie passée, qu'il méritait d'avoir pour témoin de sa conversion cet apôtre qui avait autrefois reproché à Pierre de ne point marcher droit dans la vérité de l'Évangile. A ne voir que sa faute et le vol par lequel il a fait tort à son maître, il n'était point digne de pardon, mais si l'on considère le témoignage de l'Apôtre qui atteste qu'Onésime est parfaitement converti, c'est un témoignage d'un grand poids pour celui qui le supplie et aux yeux duquel Onésime, d'esclave fugitif et voleur, est devenu le ministre de l'Apôtre. Et quel autre ministère exerçait saint Paul, si ce n'est celui de l'Évangile de Jésus-Christ ? Ce n'est donc plus un maître, mais un serviteur du même maître, mais un coévangeliste qui est appelé à pardonner à celui qui est aussi serviteur et ministre de Jésus-Christ.

Vers. 10 et suiv. — « Je vous conjure donc pour mon fils que j'ai engendré dans mes liens, Onésime, qui vous a été autrefois inutile, mais qui maintenant est utile à vous et à moi. Je vous le renvoie, recevez-le comme mes entraîles. J'avais eu dessein de le retenir auprès de moi, afin qu'il m'assistât en votre place dans les liens de l'Évangile. » Dans le désir qu'il a d'obtenir ce qu'il demande, il affirme que ce n'est plus pour l'esclave de Philémon, mais pour son propre fils qu'il supplie ; et pour un fils qu'il a engendré dans les liens de l'Évangile, c'est-à-dire dont il était chargé pour l'Évangile de Jésus-Christ. Il a été précédemment inutile à son maître, mais à son

Páulus senex : nunc autem et vinculus Jesu Christi. » Multis in Philémone laudibus ante premissis, cum res talis sit, pro qua rogatus est, que et præstant, sit utilis et roganti, poterat Paulus magis imperare, quam petere. Et hoc ex fiducia illa veniebat, quod qui tanta ob Christum opera perpetrarat, utique impar sui in carceris esse non poterat. Sed vult magis petere quam jubere, grandi petentis auctoritate proposita ; per quam et Apostolus obsecrat, et senex et vinculus Jesu Christi. Totum autem pro quo rogat, illud est : Onésimus servus Philémonis, fugam furto cumulus quædam rei domesticæ compilarat : hinc pergens ad Italiam, ne in proximo facilius posset apprehendi, pecuniam domini per luxuriam prodegerat. Hoc ne quis putet temere, et ut libet a nobis fictum, in sequentibus discat. Numquam enim Paulus diceret : « Si quid nocuit tibi aut debet, hoc mihi impia : Ego Paulus scripsi manu mea, ego reddam. » Nec sponsor rei foret ablatæ, nisi esset id quod ablatum fuerat dissipatum. Hic igitur cum ob confessionem Christum, Paulus Rome esset in carcere, credidit in Christum : et ab eo baptizatus, digna penitentia maculas vitæ prioris absterxit : intantum ut is apos-

tolus conversionis ejus testis fieret, qui quondam Petrum increpaverat, non recto pede in Evangelii veritate gradientem. *Galat. ii.* Quantum igitur ad peccatum et ad facinus pertinet, quo dominum læserat, veniam non meretur ; quantum vero ad Apostolicam potestatem, qui scit eum plene conversum, grandi pondere premitur, qui rogatur, ut qui e servo fugitivo atque rapto, minister Apostolici factus erat. (Quod autem aliud habeat Apostolus ministerium nisi Evangelii Christi Jesu ?) jam non quasi a domino, sed quasi a Christo, et coevangelista, ignoscatur et, qui servus esset Christi similiter et minister.

(Vers. 10, seqq.) « Obsecro te de meo filio, quem genui in vinculis, Onésimo, qui tibi aliquando inutilis fuit ; nunc autem et tibi, et mihi utilis est : quem remisisti tibi. Tu autem illum, id est meam viscera, suscipe, quem ego volueram mecum delinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii. » Volens imperare quod postulat, jam non pro servo Philémone, sed pro filio suo se assertit deprecari ; et de illo filio quem genuerit in vinculis Evangelii, hoc est, que pro Christi Evangelio sustinebat : qui cum ante tantis domino suo tantum fuerit (nec enim servus fur

maître seul, (car cet esclave voleur et fugitif n'a pu nuire à d'autres qu'à son maître;) maintenant, au contraire, par cette compensation d'avantages qui le rend utile à son maître et à Paul, et aux autres par Paul, il mérite plus de charité qu'il n'a été autrefois digne de haine. Voilà pourquoi l'Apôtre lui dit: « Qui vous a été autrefois inutile. » C'est à vous seul qu'il a été inutile et non aux autres; maintenant il est utile à vous et à nous. Il est utile à son maître en ce sens qu'il peut rendre des services à Paul à la place de son maître; il est utile à Paul parce qu'il pouvait l'aider dans la prédication de l'Évangile, alors que l'Apôtre était en prison et détenu dans les fers. Admirez en même temps la magnanimité de l'Apôtre et son zèle ardent pour Jésus-Christ. Il est empressé, chargé de chaînes, accablé sous le poids de la misère du corps, de la séparation d'avec ceux qui lui sont chers, de l'obscurité d'un noir cachot; et il ne sent pas ses souffrances, il n'est point torturé par la douleur, il n'a point d'autre pensée que celle de l'évangile de Jésus-Christ. Il savait qu'Onésime était un esclave, et un esclave fugitif, il savait que ce larron avait été converti à la foi de Jésus-Christ. C'est un grand travail pour un homme de persévérer dans ce qu'il a commencé de faire. C'est pour cela que saint Paul répète à plusieurs reprises, pour le graver dans l'esprit de Philémon, qu'Onésime est son fils, le fils qu'il a engendré dans ses liens, et le ministre évangélique de celui qui est prisonnier. Philémon qu'il avait loué dans la préface avec pro-

atque fugitivus alteri nocuit, nisi domino suo) nunc e contrario utilis compensatione, qua ipsi domino et Paulo utilis est, caterisque per Paulum, plus charitatis meretur, quam odii ante meruerat. Unde ait: « Qui tibi aliquando inutilis fuit. » Tibi, inquit, soli; non ceteris; nunc autem et mihi, et tibi utilis. Utilis domino in eo, quia posset et Paulo servire pro domino suo; Paulo vero in eo utilis, quia illo in carcere, vinculisque detento, posset ei in Evangelio ministrare. Simul autem admirandum de magnanimitate Apostoli, et in Christum mentis ferventis. Tenetur in carcere, vinculis stringitur, squaleore corporis, charorum separatione, pœnalis tenebris coarctatur, et non sentit injuriam, non dolore cruciatur, nihil novit aliud, nisi de Christi Evangelio cogitare. Sciebat servum, sciebat fugitivum, sciebat aliquando raptorem ad Christi fidem esse conversum. Grandis laboris est talem hominem in eo perseverare quod cepit. Idcirco filium suum, et filium vinculorum, et ministrum Evangelii in vinculis constituti, incantat, ac replicat, ut Philemon ille prudenter et dispensatorie tantum in præfatione laudatus, non auderet negare, ne suis laudibus videretur indignus. Quod autem ait:

dence et une espèce d'économie n'oserait s'inscrire en faux, de peur de paraître indigne des éloges qu'il lui a donnés. Quant à ce qu'il ajoute: « Recevez-le comme mes entrailles. » Je l'ai expliqué précédemment: les entrailles sont le symbole des sentiments intérieurs du cœur, et la volonté pleine et entière de l'âme; lorsque celui qui nous supplie, reçoit tout ce qu'il y a en nous de plus intime. D'ailleurs tous les enfants sont comme les entrailles des parents.

Vers. 14. — « Mais je n'ai rien voulu faire sans votre avis, afin que votre bonne œuvre ne fut pas comme forcée, mais volontaire. » Il en est beaucoup qui demandent, et c'est une question qui revient très-souvent, pourquoi Dieu, en créant l'homme, ne l'a point créé bon et droit. Cette question peut être résolue par ce texte de l'Apôtre. En effet, si Dieu est bon volontairement et non par nécessité, il a du, en créant l'homme, le faire à son image et à sa ressemblance, c'est-à-dire dans un état où il fût bon lui-même volontairement et non par nécessité. Or, ceux qui affirment qu'il aurait dû être créé dans un état où il n'aurait pu faire le mal, veulent que Dieu l'eût créé de manière qu'il fit le bien par nécessité et non volontairement. S'il avait été créé dans cet état ou le bien serait pour lui une nécessité et non un acte de sa volonté, il ne serait pas semblable à Dieu qui est bon, parce qu'il le veut et non parce qu'il est forcé de l'être. Il est donc évident qu'ils demandent une chose contradictoire, car en disant d'un côté: L'homme a dû

« Tu autem illum, id est, mea viscera suscipe, » hoc est, quod paulo ante dixi: viscera significare internum cordis affectum, et plenam ex animo voluntatem, cum totum quidquid in nobis est, suscipitur a rogato. Alias autem omnes liberi viscera sunt parentum.

(Vers. 14.) « Sine consilio autem tuo nihil volui facere: ut non quasi ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium. » Hoc quod a plerisque queritur, et sæpius retractatur: quare Deus hominem faciens, non eum bonum rectumque condiderit, de presenti loco solvi potest. Si enim Deus voluntarie, et non ex necessitate bonus est, debuit hominem faciens, ad suam imaginem et similitudinem facere, hoc est, ut et ipse voluntarie, et non ex necessitate bonus esset. Qui autem asserunt ita eum debuisse fieri, ut malum recipere non posset, hoc dicunt: talis debuit fieri qui necessitate bonus esset, et non voluntate. Quod si talis fuisset effectus, qui bonum non voluntate, sed necessitate perficeret, non esset Deus similis: qui ideo bonus est, quia vult, non quia cogit. Ex quo manifestum est, rem eos inter se postulare contrariam. Nam ex eo quod dicunt, Debit homo Deo

être créé à la ressemblance de Dieu, ils demandent qu'il ait, comme Dieu, l'usage de son libre arbitre. En exigeant de l'autre que l'homme ait été créé dans un état où il ne pût faire le mal, ils lui font une nécessité d'être bon, et ils veulent qu'il ne soit point semblable à Dieu. L'Apôtre saint Paul pouvait donc, sans le consentement de Philémon, retenir Onésime pour le ministère évangélique. Mais s'il l'eût fait sans le consentement de Philémon, c'était une bonne œuvre, mais qui n'était pas volontaire. Or, par là même qu'elle n'était pas volontaire, on pouvait l'accuser sous un autre rapport de ne être pas bonne. Car on ne peut appeler bon ce que qui vient de la volonté. Remarquons ici la prudence de l'Apôtre, il renvoie un esclave fugitif à son maître, afin qu'il soit utile à son maître, et parce qu'il ne lui serait d'aucune utilité s'il était retenu contre la volonté de son maître. La question posée plus haut peut donc se résoudre ainsi: Dieu aurait pu créer l'homme bon sans le concours de sa volonté pour le bien. Or, s'il l'eût créé dans cet état, le bien n'aurait plus volontaire, c'était une nécessité. Or, le bien qui est fait par nécessité n'est plus un bien, et sous un autre rapport on peut l'accuser d'être un mal. Dieu donc, en nous laissant à notre libre arbitre, nous a créés bien plus véritablement à son image et à sa ressemblance. Or, la ressemblance avec Dieu c'est le bien dans toute l'acceptation du mot.

Vers. 15, 16. — « Car peut être vous a-t-il quitté pour un temps, afin que vous puissiez le

similis fieri, illud petunt, ut liberi fieret arbitrii, sicut Deus ipse est. Ex eo autem quod inferunt (Al. inferunt), talis debuit fieri, qui malum recipere non posset; duo necessitatem ei boni important, illud volunt, ut homo Deo similis non fieret. Potuit itaque et apostolus Paulus abque voluntate Philemonis, Onesimum sibi in ministerium retinere. Sed si hoc sine voluntate Philemonis fecisset: bonum quidem erat, sed non voluntarium. Quod autem non erat voluntarium, alio genere arguebatur non esse bonum. Nihil quippe bonum dici potest, nisi quod ultroneum est. Ex quo Apostoli consideranda prudentia est: qui idcirco fugitivum servum remisit ad dominum, ut proxit domino suo: qui professe non poterat, si domino teneretur absente. Superior ergo questio ita solvitur: Potuit Deus hominem sine voluntate ejus facere bonum. Porro si hoc fecisset, non erat bonum voluntarium, sed necessitatis. Quod autem necessitate bonum est, non est bonum, et alio genere malum arguebitur. Igitur proprio arbitrio nos relinquens, magis ad suam imaginem et similitudinem fecit. Similem autem Deo esse absolute bonum est.

(Vers. 15, 16.) « Forsitan enim ideo discessit ad ho-

recouvrer pour jamais, non plus comme un esclave, mais au lieu d'un esclave, comme un frère très-cher, à moi en particulier, et beaucoup plus à vous, et selon le monde, et selon le Seigneur. » Le mal quelquefois devient une occasion pour le bien, et Dieu fait tourner au profit de la justice les conseils pervers des hommes. Un exemple rendra plus évident ce que j'avance. Les frères de Joseph, excités par l'aiguillon de la jalousie, le vendirent vingt pièces d'or à des marchands Ismaélites. Gen. xxxvii. Cette mauvaise action fut pour son père, pour ses frères et pour toute l'Égypte la source d'une multitude de biens. C'est ce que Joseph dit plus tard à ses frères: « Vous avez mal pensé de moi, mais Dieu a changé ce mal en bien. » Gen. i, 20. Nous pouvons raisonner de même de la conduite d'Onésime, c'est-à-dire que de mauvais commencements ont été les occasions d'une bonne chose. Car s'il ne s'était pas enfié de la maison de son maître, il ne serait jamais venu à Rome ou Paul était chargé de chaînes dans une prison: S'il n'avait vu Paul dans les liens, il n'eût pas reçu la foi qui le fit croire en Jésus-Christ. S'il n'avait pas eu la foi en Jésus-Christ, il ne serait jamais devenu le fils de Paul, et n'aurait pas été associé au ministère évangélique. On peut donc dire, que peu à peu, par degrés, et en retournant la proposition, Onésime est devenu le ministre de l'Évangile, parce qu'il s'est enfié de chez son maître. En ajoutant le mot « peut-être », il tempère habilement sa pensée, car les jugements de

ram a te, ut eternam illum reciperes. Jam non sicut servum, sed plus servo, fratrem charissimum, maxime mihi: quanto magis autem tibi, et in carne, et in Domino. » Nunquamquam malum occasio fit bonorum, et hominum prava consilia Deus vertit ad rectum. Quod dico manifestus exemplo fiet. Joseph fratres, sui zeli stimulis incitati, Ismaelitis viginti aureis vendiderunt Gen. xxxvii. Hoc initium et patri, et fratribus, et omni Ægypto bonorum omnium fuit. Denique ipse postea ad fratres: « Vos, inquit, cogitatis de me mala: et Deus cogitavit de me bona. Gen. l, 20. Simile quid et in Onesimo possumus intelligere, quod mala principia occasiones fuerint rei bonæ. Si enim dominum non fugisset, nunquam venisset Romam ubi erat Paulus vinculus in carcere. Si Paulum in vinculis non vidisset, non recepisset fidem in Christum. Si Christi non habuisset fidem, nunquam Pauli effectus filius, la opus Evangelii mitteretur. Ex quo patet, ut per gradus suos, reciprocante sententia, ideo minister Evangelii est factus Onesimus, quia fugit a domino. Pulchre autem addens, « forsitan, » sententiam temperavit. Occulta sunt quippe judicia Dei, et temerarium est quasi de certo pronuntiare

Dieu sont cachés, et il y a témérité de proclamer comme certain ce qui est environné de doute : « Peut-être, dit-il, nous a-t-il quitté » c'est avec prudence, avec timidité, en tremblant et non point d'un pas entièrement déterminé. Si l'Apôtre n'eût mis ce mot « peut-être, » on aurait pu dire que tous les esclaves devaient s'enfuir pour devenir des hommes apostoliques. Il ajoute « pour une heure, » ici l'heure doit être prise pour le temps ; car, en comparaison de l'éternité, tout temps est de bien courte durée, « afin que vous puissiez le recouvrer pour jamais. » Nul homme n'est maître de son esclave pour l'éternité, son pouvoir, comme la condition de l'un et de l'autre prennent fin à la mort. Mais, Onésime qui, par la foi en Jésus-Christ, est devenu éternel, a commencé en vertu de l'esprit de liberté qu'il avait reçu d'être pour Philémon éternel aussi, parce qu'il avait cru lui-même en Jésus-Christ, et d'être non plus un esclave, mais un frère, et un frère chéri, et un frère éternel, et l'Esprit Saint le lie étroitement et éternellement aussi à l'Apôtre et à son maître à quel l'attachait précédemment sa condition d'esclave. De plus, quand il était soumis à son maître, selon la chair, il ne lui était pas uni dans le Seigneur, maintenant, il lui est attaché par un double lien, celui de l'esclavage et celui de la foi dans le Seigneur, d'où nous pouvons conclure que l'esclave, qui croit en Jésus-Christ, est lié à son maître par une double loi, il lui est attaché pour un temps, par la nécessité de sa

quod dabinm est. « Forsitan, inquit, ideo discessit : a cante, timide, trepidanter, et non toto (Al. totum) fixo gradu : ut si non possisset « forsitán, » omnibus servis fugiendum esset, ut apostolici fierent. Quid autem, « ad horam, » junxit, horam pro tempore debemus accipere. Ad comparationem enim aternitatis, omne tempus breve est. « Ut aeternum illum reciperes. » Nullus aeternus dominus servi sui : potestas quinque ejus, et utriusque conditio, morte finitur. Onésimus vero qui ex fide Christi factus aeternus est, aeterno Philémoni, quia in Christum et sic ejus spiritus copulatur, spiritu libertatis accepto, jam non servus, sed frater copulatus esse de servo, frater charissimus, frater aeternus : eterno et ipsi Apostolo dominoque suo, qui Onésimum ut carnis ante conditio : ita postea spiritus copulatur. Et tunc quidem quando erat ei subjectus in carne, non erat ei junctus in Domino ; nunc autem et in carne junctus est, et in Domino. Ex quo intelligimus servum qui crediderit Christo, duplici domino suo lege constringi, ut ei et carnis necessitate jungatur ad tempus, et in aeternum spiritu copuletur.

condition temporelle, il lui est uni par l'esprit pour l'éternité.

Vers. 17. — « Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même. » Philémon désirait être uni à Paul et, par là même qu'il croyait en Jésus-Christ, il voulait faire de tels progrès dans la foi qu'il devint semblable à l'Apôtre, et qu'il entrât en participation de ses chaînes. Considérons donc quel éloge Paul fait ici d'Onésime, quels progrès il relève dans cet esclave, puisqu'il doit être reçu comme serait l'Apôtre, et que son maître doit désirer de lui être uni comme il l'est à Paul. Voici le résumé de sa pensée : Si vous voulez m'avoir pour intime ami, recevez Onésime comme tel, car je le regarde comme moi-même, comme mon fils, comme mes entrailles. Si vous ne le recevez pas, si vous ne voulez pas le recevoir un même titre, vous comprendrez qu'il vous est impossible d'être en rapport intime avec moi.

Vers. 18. — « Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous doit quelque chose, imputez-le moi. » Celui qui est imitateur de son Maître et qui sent que Jésus-Christ parle par sa bouche, doit faire, selon ses forces, ce qu'a fait Jésus-Christ. Si donc il a porté nos infirmités, s'il a souffert de nos blessures, c'est avec justice que l'Apôtre se rend caution pour Onésime, et promet d'acquiescer ce qu'il doit. Or, comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit ici de la somme qu'il avait dérobée et dissipée dans les prodigalités d'une vie sen-

(Vers. 17.) « Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me. » Philémon Paulum socium habere cupiebat, et in Christum credens, tales utique volebat habere profectus, ut Paulo similis fieret, et ei communicaret in vinculis. Consideremus ergo quantum hic laudetur Onésimus, quantum profectus dicitur : cum ita recipiendus sit ut Apostolus et sic ejus dominus ut Pauli debeat desiderare consortium. Brevis quod dicit tale est : Si me vis habere consortem, habeto et Onésimum, quem ego consortem, et filium meum, et viscera mea habeo : quem si non susceperis, nec habere voleris, et ipse intelligis quod me habere non possis.

(Vers. 18.) « Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa. » Imitator Domini sui, et Christum in se loquentem habens, ea juxta vires suas debet facere que Christus. Si enim ille infirmitates nostras portavit, et plagas nostras doluit, iuste Apostolus pro Onésimo se opponit, et spondet quae ille debebat. Ut autem supra diximus, totum illud est, quod ablatum furto, et per luxuriam perditum, non poterat absolvi : quod Philémon grandi pretio pen-

suelle, et dont il ne pouvait s'acquitter. Mais Philémon avait ici une grande et riche compensation, puisqu'au lieu d'un esclave fugitif et d'une perte d'argent, il recevait un frère très-cher, un frère pour l'éternité et que par lui il avait dans l'Apôtre un débiteur.

Vers. 19. — « C'est moi, Paul, qui écris de ma main ; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi. » Voici ce qu'il veut dire : Ce qu'Onésime vous a dérobé, je promets de vous le rendre, et je vous donne pour garant de cette promesse cette épître et cette main qui l'a écrite, car je ne l'ai pas dictée suivant mon habitude, mais je l'ai écrite de ma main. Croyez-moi donc, lorsque je me rends caution pour Onésime. En vous parlant ainsi, je vous parle comme à un étranger ; car, si je ne consulte que mon droit, en vertu de la parole du Christ que je vous ai annoncé, et qui vous a rendu chrétien, vous vous devez vous-même à moi. Or, si vous êtes à moi, tout ce que vous avez m'appartient, Onésime donc qui est votre esclave est à moi. Je pouvais m'en servir comme d'une chose qui m'appartient, mais je laisse le tout à votre volonté, afin que vous puissiez avoir le mérite du pardon.

Vers. 20. — « Qui, mon frère, que j'obtiens de vous cette jouissance dans le Seigneur. » La traduction latine ne rend pas ici la propriété du mot grec. L'Apôtre dit : *vai, áðελφί* : *vai* est un adverbe qu'on emploie comme expression flatteuse. Nous, au contraire, en traduisant par : « Oui,

mon frère » nous donnons je ne sais quel sens délayé tout différent de celui que présente le texte original. Ainsi de même que le mot hébreu *anna* que les Septante ont fréquemment traduit par *ân*, signifie, dans la langue hébraïque, le sentiment intérieur de celui qui prie, ce qui fait que Symmaque traduit quelquefois le mot *anna* par *étouxi*, c'est-à-dire je supplie ; de même, nous aussi, nous souffrons dans la langue grecque de la même difficulté que les Grecs souffrent dans la langue hébraïque. Ces paroles : « que j'obtiens de vous cette jouissance dans le Seigneur, » a un sens beaucoup plus étendu qu'on ne le pense. L'Apôtre ne joint que de celui qui réunit en lui toutes les vertus dans une admirable harmonie ; il souhaite donc à Philémon, toutes les vertus qui se personnifient en Jésus-Christ selon les circonstances différentes, c'est-à-dire la sagesse, la justice, la continence, la douceur, la tempérance, la chasteté, afin que lorsqu'elles seront toutes réunies en Philémon, lui Paul soit comblé par la jouissance qu'il obtiendra de Philémon. Et de peur que vous pensiez que cette jouissance est semblable à celle que nous fait éprouver naturellement la présence de ceux qui nous sont chers, saint Paul ajoute : « dans le Seigneur » pour nous faire comprendre par cette addition du nom du Seigneur qu'il y a pour l'homme une autre jouissance à laquelle le Seigneur est tout à fait étranger.

« Ranime mes entrailles dans le Seigneur. » De même qu'il veut obtenir la jouissance de Phi-

sabat (Al. compensabat) dum pro servo fugitivo, et pecunia perditâ, et fratrem charissimum, et fratrem recipere aeternum, et per eum sibi Apostolum faceret debitorem.

(Vers. 19.) « Ego Paulus scripsi manu mea. Ego reddam, ut non dicam tibi, quia et ipsum te mihi debes. » Quod dicit tale est : Quod Onésimus furto rapuit, ego me sponte redditurum, cujus sponsionis, Epistola hæc et manus testis est propria : quam non solito more dictavi, sed mea manu ipse conscripsi. Crede igitur mihi pro Onésimo pollicenti. Hoc autem dico quasi ad extraneum loquens. Ceterum si ad jus meum redeam, propter sermonem Christi, quem tibi evangelizavi, et Christianus effectus es, te ipsum mihi debes. Quod si tu meus es, et tua omnia mea sunt : Onésimus quoque, qui tuus est, meus est. Poteram igitur eo uti ut meo ; sed voluntati tue relinquo, ut mercedem haberes ignoscendo.

(Vers. 20.) « In, frater, ego te fruar in Domino. » Proprietatem Græcorum Latini sermo non explicat. Quod enim ait, *vai, áðελφί* : *vai* quoddam quasi adverbium blanditiæ est. Nos autem interpretantes, « ita,

frater, » aequius et dilucius nescio quid magis aliud quam id quod est scriptum, sonamus. Sicut enim *anna* (AN) illud Hebraicum, pro quo frequenter Septuaginta interpretes *ân*, translulerunt, in lingua sua significat deprecantis affectum : unde nonnumquam Symmachus pro *anna*, *étouxi*, hoc est, « obsecro, » translulit : ita et nos eadem in Græca lingua vim palinam, quam Græci sustinent in Hebræa. Quod autem ait : « Ego te fruar in Domino, » aliud multo intelligitur quam putatur. Apostolus non fruitur nisi eo qui multas in se habet eminentesque virtutes, et totum quod Christianus dicitur pro varietate causarum : sapientiam videlicet, justitiam, continentiam, mansuetudinem, temperantiam, castitatem : his imprecatur Philémonei : ut cum his abundaverit, ipse eo perfrensus impleatur. Et ne patet illam fruitionem dici, qua nos saepe nostri inter nos presentia decetamur, addidit, « in Domino : » ut ex eo quod Domini nomen adjunctum est, intelligeretur, et alia esse fruitio, qua quis absque Domino proficitur.

« Refice viscera mea in Christo. » Sicut ipse frui vult Philémone in Domino : ita viscera sua Onésimum,

lémôn dans le Seigneur, ainsi il veut que Philémon ranime ses entrailles, c'est-à-dire Onésime qu'il a déjà précédemment appelé de ce nom. La proposition présente une ambiguïté. Onésime est-il les entrailles de Paul dans le Seigneur, ou Paul demande-t-il que Philémon ranime dans le Seigneur ses entrailles, c'est-à-dire Onésime ? Si vous adoptez le premier sens, il est tout naturel que Paul appelle Onésime ses entrailles en Jésus-Christ, après qu'il l'a engendré dans les liens en Jésus-Christ. Si vous préférez le second, Onésime est ranimé par Philémon, alors qu'il lui donne les enseignements de la doctrine de Jésus-Christ.

Vers. 21. — « Je vous écris, plein de confiance en votre obéissance, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis. » Celui qui a des présomptions favorables à l'égard de celui qu'il supplie, s'appuie sur ces présomptions pour qu'il ne puisse lui refuser ce qu'il demande. Or, si le suppliant sait que celui qu'il prie lui accordera plus qu'il ne demande, il demandera moins pour que celui à qui il adresse sa requête ait plus de mérite et une plus grande récompense, parce qu'il agira de sa pleine volonté. Or, si Philémon est disposé à accorder cette grâce sur le commandement qui lui est fait par un homme, combien plus l'accordera-t-il pour l'amour de Dieu ? Aussi est-ce avec justice que l'Apôtre le loue de prévenir par ses œuvres le précepte qu'il lui fait, ce qui lui permet de dire : « Que les offrandes volontaires de ma bouche vous

quem et superius eodem nomine appellavit, recte vult per Philemonem, et ambiguit dictum: utrum viscera Pauli in Christo Onesimus sit, an viscera Pauli Onesimus per Philemonem in Christo referenda sint. Si superius accipere volueris, recte Pauli in Christo viscera dicantur Onesimus, quem in vinculis Christo genuit. Si posterius in Christo referendus est Onesimus a Philemone, dum ejus in Christo sermonibus eruditur.

(Vers. 21.) « Confidens que obedientia tua scripsi tibi: sciens quoniam super id quod dico facies. » Qui presumit de eo quem rogaturus est, ipsa quodammodo presumptione prejudicat, ne ei negare licet quod rogatur. Porro si scit ille qui postulat plusquam rogavit, rogatum esse facturum, ideo minoris petit, ut habeat rogatus voluntarium, et majorem prestatione mercedem. Si autem Philemon hanc ad bonum præceptum facit: quanto magis faciet ob dilectionem Dei? Unde merito Apostolus voce laudatur: quod mandata ejus opere prævertat, et possit dicere: « Voluntaria oris mei complacent tibi, Domine, » Ps.

soient agréables, Seigneur. » *Id.* cxviii, 108; et en faisant ainsi plus qu'il ne lui est ordonné, il se met au-dessus de ceux qui se bornent à la stricte exécution des commandements, et qui sont obligés de dire: « Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire. » *Luc.* xvii, 10. C'est ainsi que la virginité reçoit comme couronne une plus-vaste récompense, parce qu'il n'y a point pour elle de précepte du Seigneur, et qu'elle tend bien au-delà de ce qui est commandé.

Vers. 22. — « Préparez-moi aussi un logement. » Je ne pense point que l'Apôtre fut tellement riche et chargé de si nombreux bagages, que de grands apprêts fussent nécessaires pour son logement, et que ne pouvant se contenter d'une seule cellule, il crut que le petit espace occupé par son corps, exigeait une plus-vaste demeure; mais il veut que pendant que Philémon attend son arrivée, il s'empresse de faire ce qu'il lui a demandé. Si cependant l'on veut que ce ne soit point par un dessein particulier, mais en donnant un ordre véritable, qu'il demande qu'on lui prépare un logement, c'est pour l'Apôtre, plutôt que pour Paul que le logement devait être préparé. Il allait arriver dans une ville nouvelle pour y prêcher le crucifié et y annoncer des dogmes jusqu'alors inconnus, il savait qu'un grand concours se ferait autour de lui, il fallait donc tout d'abord que sa demeure fut dans un endroit fréquenté de la ville où l'on put facilement se rendre. Il fallait ensuite qu'elle fut

cxviii, 108: plusque faciens quam præceptum est, vincat eos qui tantummodo imperata fecerunt, et jubentur dicere: « Servi inutiles sumus, quod debuitis facere, fecimus. » *Luc.* xvii, 10. Virginitas quoque propter majori premio coronatur: quia præceptum Domini non habet, et ultra imperata se tendit.

(Vers. 22.) « Simul autem et prepara mihi hospitium. » Non puto tam divitem fuisse Apostolum, et tantis sarcinis occupatum, ut preparato egeret hospitio, et non una contentus cellula, brevis corporis sui spatium, adeo amplissimas existimaret: sed ut dum eum expectat (Al. spectat) Philemon ad se esse venturum, magis faciat quod rogatus est. Si autem hoc non dispensatorie, sed vere quia existimat imperatum, ut sibi hospitium præparet, apostolo magis quam Paulo hospitium preparandum est. Venturus ad novam civitatem, prædicaturus Crucifixum, et inaudita dogmata delaturus, sciebat ad se plurimos concurrentes; et necesse erat primum, ut domus in celebri esset urbis loco, ad quam facile conveniret.

exempte de toute incommodité, assez vaste pour contenir un grand nombre d'auditeurs, éloignée des théâtres, sans aucun voisinage honteux et abominable, enfin située au rez-de-chaussée plutôt que dans les étages supérieurs. C'est pour cette raison, je pense, qu'il resta deux ans à Rome dans un logis qu'il avait loué. Et cette demeure devait être assez grande, puisque les Juifs venaient tous les jours en foule le trouver.

« Car j'espère, par vos prières, vous être bientôt rendu. » Dieu rend à un père qui l'en prie un fils bien-aimé, et un frère doit souvent sa vie à la prière d'un frère. Mais, pour un Apôtre, c'est aux prières de toute l'Eglise que Dieu l'accorde pour l'utilité de ceux qui doivent l'entendre. Et ce don n'est pas tant accordé pour celui qui marche au martyre auquel il est préparé, qu'en faveur de ceux auxquels il est envoyé comme Apôtre. Or, que saint Paul ait été souvent jeté en prison, et qu'il ait été délivré de ses chaînes, c'est ce qu'il nous apprend dans un autre endroit: « J'ai été très-souvent emprisonné. » *II Cor.* xi. Quelquefois il était délivré par le secours du Seigneur, souvent par ses propres persécuteurs qui ne trouvaient en lui rien qui méritât la mort. Car les sénatus-consultes n'avaient pas encore été publiés contre le nom chrétien, et le glaive de Néron n'avait pas encore commencé à verser le sang des disciples du Christ. Mais à cause de la nouveauté de la prédication, la jalousie des

Juifs d'une part, de l'autre le mécontentement de ceux qui voyaient leurs idoles détruites, soulevaient la fureur de la population, et faisaient jeter les Apôtres en prison; puis, cette violente fureur se calmant, ils étaient mis en liberté. La vérité de ce que nous disons, trouve sa preuve dans les Actes des Apôtres, où Félix dit au roi Agrippa qu'on aurait pu mettre Paul en liberté; s'il n'en avait pas appelé à César. *Act.* xxvi, car ses ennemis ne l'accusaient d'aucun crime, et n'agitaient contre lui, que certaines questions touchant leur religion et un certain Jésus que Paul affirmait être vivant. D'où nous pouvons conclure qu'il eut pu être ainsi mis en liberté par d'autres juges, Dieu le voulant ainsi, que la prédication de la nouvelle religion se répandit dans tout l'univers.

Vers. 23, 24. — « Epaphras, prisonnier comme moi pour le Christ Jésus, vous salue, ainsi que Marc, Aristarque, Demas et Luc, mes auxiliaires. Les noms de ceux qui joignent leurs salutations à celles de Paul, confirment ce que nous disions au commencement, c'est que l'épître aux Colossiens a été écrite dans le même temps que l'épître à Philémon, et écrite par le même qui avait porté les éplîtres. En effet, on lit dans l'épître aux Colossiens: « Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, et Marc, cousin de Barnabé, et Epaphras, votre concitoyen serviteur de Jésus-Christ, *Coloss.* iv, 10, 12, et un peu plus bas: « Luc, le médecin bien-aimé vous

Deinde, ut ab omni importunitate vacua: ut ampla, que plurimos caperet audientium: ne proxima spectaculorum locis: ne turpi vicinia detestabilis: postremo ut in plano potius esset sita quam in conaculo. Quam ob causam cum existimo etiam Roma in conducto mansisse biennium (Al. biennio). Nec parva, ut reor, erat mansio, ad quam Judæorum turbae quotidie confluebant.

« Spero enim per orationes vestras donari me vobis. » Filium patri, Deus rogatus indulget, et frater sepe fratris oratione servatur. Apostolus autem totius Ecclesie precibus conceditur, ob eorum qui eum audirent sunt utilitatem. Et hoc donum, non tam in eum dicitur esse qui defertur (Al. differtur) a martyrio ad martyrium preparatus, quam in eos ad quos Apostolus mittitur. Quod autem crebro Paulus in carcere fuerit, et de vinculis liberatus sit, ipse in alio loco dicit: « In carceribus frequenter. » *II Cor.* xi, de quibus nonnumquam Domini auxilio, crebro ipsis persecutoribus nihil dignum in eo morte inventientibus dimittebatur. Necdum enim super nomine Christiano senatus-consulta processerant: necdum Christianum sanguinem Neronis gladius dedicarat. Sed

pro novitate predicationis, sive a Judæis invidentibus, sive ab his qui sua videbant idola destrui, ad furorem populi concitatis, missi in carcerem, rursum impetu et furore depositi, laxabantur. Et hoc haec esse ut dicimus, Apostolorum Acta testantur, in quibus et Felix loquitur ad Agrippam: potuisse dimitti Paulum, si non appellasset Caesarem. *Act.* xxvi. Et quia nullam inveniret causam præter questionem quædam de religione propria, et de quodam Jesu, quem Paulus vivere prædicabat. Ex quo animadvertimus, et ad agentei iudicium similiter esse potuisse dimitti, id eodem modo, in toto orbe nova prædicatio disseminaretur.

(Vers. 23, 24.) « Salutem ad Epaphras conceptivum meum in Christo Jesu: Marcus, Aristarchus, Demas, Lucas cooperatores mei. » Id quod in principio dicebamus, quoniam ad Colossenses Epistola eodem in tempore, et per eundem esset scripta bajulum litterarum, quod ad Philemonem quoque scriptum est, etiam eorum qui salutantes inducuntur nomina docent. Nam et in ipsa ita scribitur: « Salutem vos Aristarchus conceptivum meum, et Marcus, consobrinus Barnabæ, et Epaphras, qui est ex vobis servus Christi, » *Coloss.* iv,

salue, et Démas... Dites à Archippe: Voici le ministère que tu as reçu dans le Seigneur, afin de le remplir, » *Ibid.* 14, 17; et encore: « Souvenez-vous de mes liens, » *Ibid.* 27. Or, si quel-qu'un pense que ces deux épîtres n'ont pas été écrites dans le même temps, parce qu'il y a dans l'épître aux Colossiens quelques noms qui ne sont pas reproduits dans celle-ci; qu'il se rappelle que tous n'ont ni les mêmes amis, ni les mêmes connaissances, et qu'il y a une différence entre une lettre particulière écrite à un seul homme, et une lettre publique adressée à toute l'Église. « Epaphras, dit l'Apôtre, prisonnier comme moi pour le Christ Jésus, vous salue, » Quel est cet Epaphras prisonnier comme Paul? Voici la chronique que nous avons recueillie: Les parents de Paul, disent les auteurs de cette légende étaient originaires de Gyssal province de Judée, et lorsque toute la province fut dévastée par les armées romaines et les Juifs dispersés par tout l'univers ils furent transportés à Tharse ville de Cilicie, Paul tout jeune encore suivit la condition de ses parents. Par là se prouve la vérité de ce que Paul dit de lui-même: « Ils sont hébreux, je le suis aussi; ils sont israélites, et moi aussi, » *I Cor.* xi, 22. Et dans un autre endroit: « Hébreux de père hébreux, » *Philipp.* iii, 5; et d'autres textes semblables qui établissent qu'il était plutôt originaire de la Judée que de la ville de Tharse. S'il en est ainsi, nous

40, 42; et paulo inferior: « Salutem vos Lucas medicus charissimus, et Demas; et dicite Archippo: Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas, » *Ibid.* 14, 17; et: « Memores estote vinculorum meorum, » *Ibid.* 18. Si autem ex eo aliquis non putat pariter scriptas, quoad ad Colossenses pauca sint nomina que hic non forasur adscripta: sciat non omnes privatum aut amicos esse, aut notos, et aliud esse obvium ad unum hominem, aliud publicum ad universam Ecclesiam epistolam fieri. « Salutem te, inquit, Epaphras conceptivus meus in Christo Jesu, » Quis est Epaphras conceptivus Pauli, talem fabulam accipimus: Alii parentes apostoli Pauli de Gyssal regione fuisse Judæam; et eos, cum tota provincia Romana vastaretur manu, et dispergerentur in orbem (Al. orbe) Judæam, in Tharsum urbem Cilicie fuisse translatis, parentum conditionem adolescentulum Paulum secutum. Et sic posse stare illud quod de se ipse testatur: « Hebræi sunt, et ego, » *I Cor.* xi, 22. Et rursum alibi: « Hebræus ex Hebræis, » *Philipp.* iii, 5; et cætera que illum Judæam magis indicant quam Tharsensem. Quod si ita est, possumus

pouvons conjecturer qu'Epaphras fut pris dans le même temps que Paul, qui fut transporté avec ses parents à Colosse, ville de l'Asie, et qu'il y a reçu par la suite la parole de Jésus-Christ. C'est pour cela que dans son épître aux Colossiens, l'Apôtre s'exprime ainsi: « Epaphras, qui est votre concitoyen, vous salue, serviteur de Jésus-Christ, et toujours plein de sollicitude pour vous dans ses prières, » *Coloss.* iv, 12. Ce fait une fois admis, il faudra raisonner de même d'Aristarque que nous voyons dans la même épître, partageant les fers de saint Paul, à moins qu'on ne veuille entendre le mot de captivité dans un sens caché et mystérieux, c'est-à-dire qu'ils ont été pris tous ensemble et chargés de chaînes et conduits dans cette vallée de larmes. Si l'on ne veut admettre ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses, nous pouvons inférer de ces paroles « dans le Christ Jésus » qu'Epaphras a été chargé à Rome des mêmes chaînes que saint Paul; et qu'étant enchaîné pour la cause de Jésus-Christ, il a pu être appelé son prisonnier, ou du moins fait-il admettre qu'il était illustré parmi les Apôtres, comme Andronicus et Julie dont il dit dans l'épître aux Romains: « Saluez Andronicus et Julie, mes parents et compagnons de mes liens, qui sont illustres parmi les Apôtres, et qui ont été au Christ, même avant moi, » *Rom.* xvi, 7. Voilà pour ce qui concerne Epaphras. Les autres auxiliaires de l'Évangile et compagnons de ses liens, dont il fait mention

et Epaphras illo tempore captum suspicari, quo captus est Paulus, et cum parentibus suis in Colossis urbe Asia collocatum, Christi postea recipere sermonem. Unde ad Colossenses, ut supra diximus, scribitur: « Salutem vos Epaphras qui est ex vobis, servus Christi, semper sollicitus pro vobis in orationibus, » *Coloss.* iv, 12. Hoc si se ita habeat, et Aristarchum qui conceptivus ejus in eadem Epistola dicitur, ad eandem intelligentiam deducatur: nisi forte recedendum aliquid, et sacram, ut quidam putant, in verbo captivitatis ostendatur (Al. ostendit), quod capti pariter et vinciti, in vallem hanc adducti (Al. deducti) sint lætymarum. Quod si neutrum recipitur, ex eo quod hic additum est « in Christo Jesu, » possumus suspicari eandem cum Romæ pro Christo vincula sustinisse que Paulum: et ut vincitum Christi, ita captivum quoque ejus palam esse dici. Aut certe illa, quod nobilis et ipse sit in apostolis, ut Andronicus et Julia, de quibus ad Romanos scribitur: « Saluez Andronicum, et Juliam cognatos, et conceptivus meos, qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo Jesu, » *Rom.* xvi, 7. Hæc de Epaphra. Cæterum cooperatores Evangelii et vinculorum suorum,

dans l'épître à Philémon sont Marc que je crois être l'autour de l'Évangile. Aristarque dont nous avons parlé plus haut, et Démas dont il se plaint dans un autre endroit en ces termes: « Démas m'a quitté par amour pour ce siècle, et il s'en est allé à Thessalonique; et Luc le médecin qui a laissé aux Églises l'Évangile et les Actes des Apôtres, qui à l'exemple des Apôtres lesquels de pêcheurs de poissons, sont devenus pêcheurs d'hommes. *Math.* iv, de médecin des corps est devenu médecin des âmes et dont saint Paul dit dans un autre endroit: « Nous avons aussi envoyé avec lui un de nos frères dont on fait l'éloge, à cause de l'Évangile, dans toutes les Églises. » *I Cor.* vii, 18. Les heureux effets de sa médecine salutaire se perpétuent avec la lecture qu'on ne cesse de faire de ses écrits dans les Églises.

Vers. 25. « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. » De même que le dénombrement du peuple d'Israël se faisait, comme le dit l'Écriture, suivant les noms des chefs *Nomb.*; ainsi la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ est répandue dans l'homme tout entier, et dans tous les saints. Mais c'est en prenant la principale et la meilleure partie, c'est-à-dire l'esprit, qu'il est dit de l'homme tout entier: « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. » Or, lorsque la grâce est dans l'esprit, elle rend spirituel l'homme tout entier, et fait que la chair est sou-

mise à l'esprit, que l'âme ne soit pas subjuguée par la chair, mais qu'étant ramenée à son état de substance spirituelle, elle s'attache étroitement au Seigneur. *I Cor.* vi. Voici, d'après les Juifs, l'interprétation des noms cités dans cette épître: Paul, veut dire admirable, Timothée, signifie bienfaisant, Philémon, don merveilleux, ou la bouche du pain (*os panis ab ore non ab osse*.) Apphia, veut dire continent ou libéré, Archippe longueur de l'œuvre, Onesime, répondant, Epaphras qui porte des fruits, et voyant, ou s'accroissant, Marc, sublime par le commandement, Aristarque, montagne d'une œuvre plus importante, Demas, qui garde le silence, Luc, qui se lève. Si vous voulez maintenant comprendre le sens de ces noms d'après leur étymologie, il n'est pas difficile de voir comment celui qui est admirable et bienfaisant écrit à celui à qui il a été accordé de triompher de tous les vices, et dont la bouche s'ouvre pour recevoir le pain céleste; ainsi que celui qui est chaste et libre, et prolonge la chaîne de ses bonnes œuvres; comment encore il écrit pour celui qui répond à son témoignage, ainsi qu'à celui à qui l'épître est spécialement adressée et dont la fécondité salutaire ne cesse de s'accroître. Vient ensuite celui qui s'est élevé au-dessus des autres par la pratique des commandements, celui qui en accomplissant des œuvres plus importantes est parvenu jusque sur la montagne, celui encore qui a placé une garde à sa bouche, et une porte de défense à ses lèvres, et

facit hominem spirituales: ut et caro spiritui serviat, et anima non vincatur a carne et redacta simul in substantiam spirituales, adherat Domino; quia qui adheret Domino, unus spiritus est. *I Cor.* vi. Interpretatur autem secundum Indicos (Al. Hebræos) Paulus, admirabilis, Timotheus, beneficus, Philémon, mire donatus, sive os panis, « ab ore non ab osse. » Apphia, continens, aut libertas, Archippus, longitudo operis. Onesimus, respondens. Epaphras, frugifer, et videns, sive succrescens, Marcus, sublimis mandato. Aristarchus, mons operis amplioris. Demas, silens. Lucas, ipse consurgens. « Que si nomina juxta interpretationem suam volueritis intelligere, non est difficile admirabilem atque beneficentem precipue ad eum scribere, cui universa concessa sunt vitia et os ejus patet ad celestem panem. Deinde ad continentem, et liberum, et ad longitudinem operis, quod nunquam a sancto labore desistat. Scribere autem pro eo qui respondeat testimonio suo, nec non ei (Al. enim), cui specialiter Epistola deditur, salutari ab libertate crescente. Et cum (Al. eo) qui factus sit per mandata sublimior, illoque qui per majora opera in montem usque succreverit, ab eo quoque qui posuit

cum ad Philemonem epistolam scriberet, Marcum ponit, quem puto Evangelii conditorem, et Aristarchum ejus supra fecimus mentionem, et Demam, de quo in alio loco queritur: « Demas me dereliquit, diligens presens seculum, et abiit Thessaloniam. Et Lucam medicum, qui Evangelium et Actus Apostolorum Ecclesie derelinquens, quomodo Apostoli de piscatoribus piscium, piscatores hominum facti sunt versus animarum, de quo et in alio loco: « Misi, inquit, cum illo fratrem, cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias; » *I Cor.* vii, 18: cujus liber quotiescumque legitur in Ecclesiis, loties ejus medicina non cessat.

(Vers. 25.) « Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. » Sicut a meliore parte hominis capite, numeratur populus Israel, dicente Scriptura, secundum capita eorum *Numb.* 1, 2: ita in toto quidem homine, et in omni parte sanctorum, gratia est Domini Jesu Christi. Sed a majori et meliori parte, id est, spiritu, per synecdocham de toto homine dicitur: « Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. » Cum autem in spiritu gratia fuerit, totum

qui peut-être a été condamné au silence, parce qu'il avait quitté pour un temps l'Apôtre. Enfin, celui qui s'élève par lui-même avance chaque jour et ne cesse de faire de nouveaux progrès, tan-

custodiam ori suo, et ostium manuum labii sui: qui idcirco forsitan siluit, quia ad medicum Apostolum dereliquerat. Et ad extremum ab eo qui per se

dis que son Evangile remplit l'univers, et s'accroît à mesure que la lecture qui en est faite et entendue est un sujet d'édification.

ipse consurgens quotidie augetur, processusque habet: dum ejus Evangelio orbis impletur, et toties crescit, quoties auditus et lectus edificat.

COMMENTAIRES

SUR LE LIVRE DE JOB (SUITE).

L'édition latine qui a été suivie par le traducteur du Tome vi ne contenait sans doute que les commentaires sur les quinze premiers chapitres du Livre de Job. — (Voyez pages 452 à 609). Nous avons cru devoir donner ici la suite de ces commentaires sur les autres chapitres de ce même livre; commentaires qui se trouvent en entier dans toutes les éditions que nous avons sous les yeux, celles de Vercos, de Lyon, des Bénédictins et de l'abbé Migne. Ces commentaires ne sont pas de saint Jérôme, on le voit à la simple lecture, au style tout différent de celui du saint docteur. Ils ne manquent pas cependant, au milieu d'explications souvent diffusées et par trop allégoriques de renfermer des interprétations du plus haut intérêt.

CHAPITRE XV (Suite).

Vers. 26. — Et il s'est armé contre lui d'une tête inflexible (littéralement *pingui cervicis*, d'une tête grasse). En prenant pour figure l'ombon-point de la tête, il veut exprimer un orgueil surabondant et qui se répand de côté et d'autre. C'est ainsi que le roi prophète, parlant de ce même orgueil des hommes dit : « Leur iniquité est sortie de leur graisse, et la nouvelle édition fait ressortir encore davantage cette vérité : « Leurs yeux sont sortis de leur graisse, » c'est-à-dire les pensées de ces monstres d'orgueil ont éclaté en blasphèmes.

« La graisse a couvert tout son visage, et l'obésité lui pend à ses côtés. » Par la face ou le visage on entend très-souvent l'âme, comme dans ces paroles de l'Apôtre : Pour nous, nous contemplons à visage découvert la gloire du Seigneur. » Or, ni le démon, ni l'impie ne porte

sur son visage la sérénité, l'éclat qui accompagne la sainteté ou l'honnêteté, mais leur âme est couverte de la graisse de l'orgueil, et leur cœur est aveuglé et insensible. Une autre édition porte : « Il a couvert son visage comme dans sa graisse, » ce qui revient à dire : Cet orgueil, sombre autour de tous les vices, ne s'est point revêtu de la vertu éclatante de l'humilité comme d'un précieux vêtement, mais il s'est fait de lui-même un vêtement obscur et dérisoire pour s'étourdir par l'épais aveuglement du cœur.

« Et l'obésité lui pend à ses côtés. » Par ses côtés on peut entendre ses ministres, ses compagnons qui lui ressemblent. On peut encore expliquer les côtés des oreilles, dont la faculté d'ouïr s'épaissit par l'excès de la graisse, ce qui produit la surdité dans les opiniâtres selon ces paroles : « Le cœur de ce peuple s'est épaissi. » Une autre édition porte : « Il a posé la bride sur sa cuisse. » Voici, à mon avis le sens de ce verset : Eliphaz reproche à l'impie de n'avoir pu

COMMENTARIUM IN LIBRUM JOB

CAPUT XV (sequitur)

« Et pingui cervicis armatus est. » Pinguedinem nominando cervicis superabundantem, et quasi nimium effusentem superbiam indicavit. Quemadmodum propheta ait, cum de eodem hominum superbia loquitur, dicens : « Prodivit quasi ex adipis iniquitas eorum, » hoc testimonium nova editio apertius dicit : « Processerunt a pinguedine oculi eorum : » id est, sensus sive cogitationes nimium superhorum, in blasphemiam proruperunt.

« Operuit faciem ejus crassitudo. » Facies plerumque ipsa mens animæ intelligitur, ut ait Apostolus :

« Nos autem revelata facie gloriam Domini speculamur. » Hanc diaboli sive impii homo sanctitate seu humilitate, serenam non habet, sive perspicuam, sed crassitudine operatam superbiam, que cæco corde sit, et obtusa. Alia editio : « Operuit faciem ejus tanquam in adipis suo ; » tanquam diceret : superbia videlicet atra, auctor omnium vitiorum : non tenui, et perlucida humilitatis virtute velut pretioso anictu se vestivit, sed de seipsa fecit ei quodammodo derisum, et vestimentum obscuro, quo superbiam crassa excitate cordis obtunderet.

« Et de lateribus ejus arina dependet. » Possunt latera ejus, ministri sive sodales intelligi, qui ejus similes existierunt. Non absurde etiam aures intelliguntur, quæ utique in audientia impinguntur : unde nimia surditas contumacibus generatur, secundum illud : « Incrassatum est cor populi hujus. » Alia editio : « Fecit catapulum super femora. Videtur mihi